



HAL
open science

Petites exploitations agricoles : quels soutiens de la puissance publique ?

Lamine Défoukouémou Himbé, Loic Rognan, Laetitia de Monicault, Vincent Demange

► To cite this version:

Lamine Défoukouémou Himbé, Loic Rognan, Laetitia de Monicault, Vincent Demange. Petites exploitations agricoles : quels soutiens de la puissance publique?. [Rapport de recherche] ENA. 2016. halshs-01664328

HAL Id: halshs-01664328

<https://shs.hal.science/halshs-01664328>

Submitted on 5 Jun 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les petites exploitations agricoles: Quel soutien de la puissance publique ?



**Projet d'équipe Agriculture
juillet 2016**

RAPPORT DU PROJET D'ÉQUIPE

GROUPE AGRICULTURE/BIO



**LES PETITES EXPLOITATIONS AGRICOLES :
QUEL SOUTIEN DE LA PUISSANCE PUBLIQUE ?**

MEMBRES DU GROUPE				
	Nom et Prénom	Cycle	Pays	Rôle au sein du projet
	ROIGNAN Loïc	CSPA	France	coordinateur
	KOFFI GNALHEY Marc	CIP	Côte d'Ivoire	Coordinateur
	MONICAULT DE Laetitia	CSPA	France	Rapporteuse 1
	GOODUR Uttamsingh	CIP	Maurice	Rapporteur 2
	DEMANGE Vincent	CSPA	France	Relations publiques
	PAKKOLA Susanna	CIP	Finlande	Documentation
	CHEN Zhe	CIP	Chine	Relations publiques
	RATOVOARITSOA Tahiry ANDRIAMAMONJINIRINA	CIP	Madagascar	Relations publiques
	BAEK Kyung Hye	CIP	Corée du Sud	Relations publiques
	VANGU-KI-NSONGO Baby	CIP	RDC	Relations publiques
	DEFOUKOUEMOU HIMBE Lamine	CIP	Cameroun	Documentation

Juillet 2016

AVERTISSEMENT

Les membres du groupe « Agriculture » ont choisi de travailler autour du scénario d'un groupe de députés engageant des consultations dans le cadre d'une commission d'information parlementaire et aboutissant à la rédaction d'un rapport.

L'exercice réel nous a fait prendre conscience de l'ampleur du travail réalisé par les élus pour mener des entretiens, rassembler et croiser des informations. Nous sommes conscients que le résultat de nos travaux est très éloigné des travaux finaux d'une commission....



ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

—

QUATORZIÈME LEGISLATURE

enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale

RAPPORT D'INFORMATION

déposé en application de l'article 145 du règlement

PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

sur

« Les petites exploitations agricoles : quel soutien de la puissance publique ? »

et PRÉSENTÉ PAR

MMMMMMMM

ABRÉVIATIONS

- AMAP** - Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
- DRAAF** - Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- FAO** - Food and Agriculture Organisation (organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture)
- FEAGA** - Fonds européen agricole de garantie
- FEADER** -Fonds européen agricole pour le développement rural
- GIEE** - Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental
- OGM** - Organisme génétiquement modifié
- OMC** - Organisation Mondiale du Commerce
- PAC** - Politique Agricole Commune
- PNA** - Programme National de l'Alimentation
- UE** - Union européenne

GLOSSAIRE

Agriculture biologique : L'agriculture biologique constitue un mode de production qui trouve son originalité dans le recours à des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants. (Source Ministère de l'agriculture)

Agriculture biodynamique : agriculture appelée communément biodynamie, est un système de production agricole inspiré par l'anthroposophie, courant spirituel dont les bases ont été posées par Rudolf Steiner dans une série de conférences données aux agriculteurs en 1924. Cette méthode a pour idée de départ le concept d'« organisme agricole » qui consiste à regarder toute ferme, tout domaine agricole comme un organisme vivant, le plus diversifié et le plus autonome possible, avec le moins d'intrants en ce qui concerne le vivant (plants, semences, fumure...). Cette méthode utilise des préparations à base de plantes censées activer ou maîtriser les « forces cosmiques » des planètes présentes dans le sol afin de soutenir un bon processus végétatif et limiter le développement des parasites. (source wiki)

Agro-écologie : L'agro-écologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement (ex : réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter le recours aux produits phytosanitaires) et à préserver les ressources naturelles. Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement. Elle implique le recours à un ensemble de techniques qui considèrent l'exploitation agricole dans son ensemble. C'est grâce à cette approche systémique que les résultats techniques et économiques peuvent être maintenus ou améliorés tout en améliorant les performances environnementales.

L'agro-écologie réintroduit de la diversité dans les systèmes de production agricole et restaure une mosaïque paysagère diversifiée (ex : diversification des cultures et allongement des rotations, implantation d'infrastructures agro-écologiques...) et le rôle de la biodiversité comme facteur de production est renforcé, voire restauré. (source ministère de l'agriculture)

Circuit court :

« un circuit court un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire » . (source Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche)

Intrants : Les différents produits apportés aux terres et aux cultures ; ce terme comprend :

- les engrais ;
- les amendements (éléments améliorants les propriétés physiques et chimiques du sol, tels que le sable, la tourbe, la chaux...) ;
- les produits phytosanitaires ;
- les activateurs ou retardateurs de croissance ;
- les semences (et plants) peuvent être considérées comme le premier intrant en agriculture. Mais les semences sont à la fois une production agricole et un outil de production. Elles sont généralement achetées à l'extérieur, mais certaines espèces

(comme le blé) sont souvent produites à la ferme.

Dans une vision plus politique que technique, les intrants désignent tous les produits nécessaires au fonctionnement de l'exploitation agricole que celle-ci doit acheter sur le marché extérieur. Cela inclut, outre les produits cités plus haut, le matériel et les équipements, le carburant nécessaire pour les faire fonctionner, les aliments pour animaux non produits dans la ferme, les médicaments et services vétérinaires, etc.

Permaculture

La permaculture est une méthode systémique et globale qui vise à concevoir des systèmes (par exemple des habitats humains et des systèmes agricoles en s'inspirant de l'écologie naturelle (biomimétisme) et de la tradition. Elle devra prendre en considération la bio-diversité de chaque écosystème. Elle ambitionne une production agricole durable, très économe en énergie (autant en ce qui concerne le carburant que le travail manuel et mécanique) et respectueuse des êtres vivants et de leurs relations réciproques, tout en laissant à la nature « sauvage » le plus de place possible.

SOMMAIRE

INTRODUCTION p 9

PARTIE I -LE CONTEXTE-DIAGNOSTIC : UN MODELE DOMINANT

A. POURQUOI ET COMMENT S'EST DEVELOPPE L'AGRICULTURE EN FRANCE ? p 13

B. LES ACTEURS p 14

C. ESSOUFFLEMENT ET IMPASSE D'UN NOUVEAU MODELE p 17

PARTIE II- DE LA NECESSITE DE PROMOUVOIR UN MODELE COMPLEMENTAIRE

A. LES ENJEUX p 21

B. UN FOISONNEMENT D'INITIATIVES p 23

PARTIE III –LES ACTIONS DE LA PUISSANCE PUBLIQUE EN MATIERE DE POLITIQUE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

A. REINVESTIR LA POLITIQUE FONCIERE p 28

B. REPENSER LA REGULATION EUROPEENNE DE CE SECTEUR p 29

C. STIMULER LA POLITIQUE DE LA DEMANDE p 30

D. VALORISER UN NOUVEAU MODELE PAR LA FORMATION ET LA RECHERCHE p 32

CONCLUSION p 37

ANNEXES p 39

ANNEXE I : L'ESSENTIEL DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE

ANNEXE II : NOURRIR 9 MILLIARDS D'HOMMES : LE DEFI DE DEMAIN

ANNEXE III : liste des personnes auditionnées et COMPTES-RENDUS DES VISITES

ANNEXE IV BIBLIOGRAPHIE

ANNEXE V - LA PAC

INTRODUCTION

Histoire de l'agriculture en France métropolitaine

L'agriculture fonde une part de notre mémoire collective et l'organisation de nos territoires. La révolution néolithique, au cours de laquelle les chasseurs-cueilleurs du paléolithique ont laissé la place aux sédentaires qui élèvent et plantent date, en France, du V^e millénaire av. J.-C. La maîtrise des sols est quasi-achevée depuis le XIX^e siècle.

De la Révolution jusqu'à la fin des Trente Glorieuses, trois tendances principales caractérisent la propriété de la terre : l'augmentation progressive des prix de la terre ; la concentration des exploitations autour d'unités de taille moyenne (généralement entre 10 et 50 hectares pour les terres de polyculture et d'élevage) et l'appropriation de la terre par les paysans.

Après les guerres mondiales, l'agriculture devient plus industrielle et s'intensifie. Les échanges se mondialisent. Les consommations d'engrais chimiques et de pesticides augmentent fortement.

Parallèlement, un mouvement en faveur de l'agro-écologie et de l'agriculture biologique apparaît dans les années 1970. Peu à peu, des exigences nationales et européennes de meilleure prise en compte de l'environnement sont formulées (directives biocides et pesticides, directive cadre sur l'eau, directive Nitrates, réglementation sur les pesticides et les OGM, mesures agro-environnementales).

De la Libération à nos jours l'évolution du monde agricole traverse deux grandes périodes :

À la sortie de la guerre, plus de 200 000 exploitations étaient partiellement ou totalement sinistrées. La France devait importer des produits alimentaires pour combler son déficit. Le rationnement est resté en vigueur jusqu'en 1949. Cette pénurie a marqué en profondeur notre mémoire collective et orienté la politique agricole jusqu'à nos jours vers une forte productivité, afin de garantir la sécurité alimentaire du pays.

1945-62 : de la pénurie aux excédents agricoles

Les plans Monet et Marshall et les lois d'orientation agricole de 1960 et 1962 (loi Pisani pour cette dernière) ont permis la reconstruction de l'appareil de production et une accélération de la modernisation. Cette dernière résulte de la combinaison de plusieurs facteurs : la mécanisation, l'utilisation des engrais, la sélection des animaux et des végétaux et la présence d'une jeunesse nombreuse. Tous les efforts vont converger vers la productivité et l'autosuffisance alimentaire est atteinte au début des

années 60.

1962-2013 : du marché national au marché européen

À ce moment-là se pose le problème de l'exportation plutôt que la limitation de la production, car l'agriculture est considérée comme une richesse nationale.

En 1962 la politique agricole commune (PAC) est créée au sein de la Communauté économique européenne (C.E.E.). La PAC avait alors trois objectifs principaux : accroître la productivité agricole ; élever le niveau de vie de la population agricole ; garantir la sécurité alimentaire de l'Europe.

Aussi, le système des aides européennes avait pour objectif d'aider à la modernisation et à la production à bas prix. L'aide au kilo de blé maintenait un prix abordable pour les consommateurs. Mais quand dans les années 1990, l'organisation mondiale du commerce (OMC) nous a imposé le passage de l'aide au produit à l'aide à l'hectare : le lien entre la production et les aides a ainsi été rompu.

Les besoins des agriculteurs, des consommateurs et des citoyens, en matière d'environnement et de qualité des produits, a commencé à être pris en compte dans la PAC à partir des années 2000, aspect encore renforcé dans le cadre de la nouvelle PAC adoptée en 2013.

Données actuelles

L'agriculture de la France métropolitaine bénéficie d'une surface agricole utile importante (environ 1/2 ha par habitant) et d'une situation géographique et climatique favorable, le pays étant située autour du 45^e parallèle. Conjointement à l'aide apportée par la PAC, ces facteurs expliquent que la France soit devenue le premier pays agricole de l'Union européenne avec 17 % du produit agricole et agro-alimentaire européen et le 8^{ème} mondial.

L'agriculture occupe près de 53 % de la surface de la France métropolitaine. Elle n'emploie cependant que 1,8 % de la population active totale en 2014, le modèle dominant ayant conduit à une réduction incessante de la quantité de main d'œuvre employée. La somme des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de l'agroalimentaire et de l'industrie du bois représentait, en 2014, plus de 1,8 millions de personnes employées ou employeurs, générant 1,7 % du PIB français.

En outre, l'approvisionnement alimentaire des Français était naturellement basé sur les circuits courts et une offre à proximité avant la seconde guerre mondiale. Ils ont progressivement disparu durant les Trente Glorieuses, avec la séparation des acteurs de la production, de la transformation et de la commercialisation. En effet, la loi Pisani, qui devait permettre justement l'indépendance alimentaire de la France après-guerre, a fait passer en moins de vingt ans la France d'une production vivrière à une production suffisante et planifiée puis excédentaire.

Une agriculture française diverse

Il résulte de cette évolution que la production agricole est composée principalement de deux grands courants inégaux et complémentaires :

- un courant agro industriel intensif, qui accorde la priorité au rendement et à l'utilisation de produits phytosanitaires et de variétés hybridées, mais à qui, progressivement, est de plus en plus demandé de tenir compte de l'environnement sous forme de contraintes ;
- un courant agro biologique voire biodynamique qui cherche à valoriser les processus écologiques dans leur globalité (respect des cycles biologiques des cultures, interaction des plantes, circuits de vente courts, cercle économique vertueux) et qui s'interdit tout emploi de produits phytosanitaires et nécessite une plus grande intervention de l'homme.

(NB la notion d'agro biologie va au-delà de l'appellation « biologique » qui correspond à une certification reposant sur des normes et des cahiers des charges. Pour l'ensemble des productions, la part en bio progresse, permettant d'atteindre 4,14 % de la surface agricole utile nationale cultivée selon le mode biologique, l'objectif du Grenelle de l'environnement était d'atteindre 6 % dès 2012).

C'est ce modèle d'agriculture, en circuit court, privilégiant l'utilisation de petites parcelles, la vente directe, l'emploi sur les territoires ruraux, l'économie circulaire, la labellisation, la sécurité sanitaire, la sécurité et la qualité alimentaire, l'aménagement harmonieux des territoires, que nous avons choisi d'examiner, de défendre, et au bénéfice duquel nous avons examiné de quelles manières la puissance publique, dans sa diversité (Europe, État, collectivités locales, lycées agricoles, chambres d'agriculture ...etc.), promouvait et pouvait promouvoir davantage encore.

PARTIE I - LE CONTEXTE

L'essoufflement d'un modèle?

A. UNE AGRICULTURE EN FRANCE ETROITEMENT CONDITIONNEE AU FINANCEMENT DE LA PAC

Depuis les années 1960 la politique agricole commune (la PAC) a remplacé les politiques nationales de ses États membres. Aujourd'hui l'UE de 28 États membres compte 500 millions de consommateurs et 12 millions d'agriculteurs. Le défi perpétuel de la PAC, est de concilier les intérêts de ces deux groupes en garantissant une offre stable de denrées alimentaires à un prix abordable et un niveau de vie équitable aux agriculteurs.

Selon l'article 39, premier alinéa, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne la PAC a pour l'objectif :

- a) d'accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique, en assurant le développement rationnel de la production agricole ainsi qu'un emploi optimum des facteurs de production, notamment de la main-d'œuvre,*
- b) d'assurer ainsi un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture,*
- c) de stabiliser les marchés,*
- d) de garantir la sécurité des approvisionnements,*
- e) d'assurer des prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs.*

Ces objectifs ont donné lieu à un plan d'action en trois volets.

Le premier volet consiste en mesures du soutien du marché. Il s'agit de stabiliser le marché des produits agricoles en ajustant l'offre aux variations de la demande et en soutenant de mesures de promotion des produits agricoles. Aujourd'hui, les mesures sont plus orientées sur le marché pour faire en sorte que l'intervention de la puissance publique dans le fonctionnement du marché des produits agricoles soit autant que possible réduite. L'UE soutient également les mesures qui renforcent le pouvoir de négociation des agriculteurs vis-à-vis des autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. La mise en place d'une organisation commune du marché agricole vise également à garantir le fonctionnement du marché commun dans le domaine de l'agriculture et l'agroalimentaire par le développement des normes communes de commercialisation, notamment les règles concernant l'étiquetage, et des systèmes de qualité tels que des labels comme l'« appellation d'origine protégée ».

Le deuxième volet concerne des paiements directs qui visent à assurer un revenu de base aux agriculteurs (aides au revenu). Ce volet est parfois appelé le **premier pilier de la PAC**. Historiquement, il a été le plus important de deux piliers mais dans les dernières réformes on peut constater la tendance de transférer les fonds de la PAC de ce pilier vers la deuxième ce qui est le développement rural. Le système des aides directs a connu de modifications importantes. Il convient de soulever notamment la réforme de 2003 qui a rompu le lien entre les aides et la production.

Dans ce système modifié, les agriculteurs bénéficient d'une aide à condition qu'ils occupent de leurs terres arables et respectent les normes relatives à l'environnement, au bien-être des animaux et à la sécurité alimentaire. Les États membres ont gardé une certaine marge de manœuvre dans la mise en œuvre de ce système et ainsi, ils ont pu préserver le lien entre la production et de l'aide dans certains secteurs. Un des objectifs des réformes de la PAC a été d'amener les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. En 2013, l'obtention de la totalité de l'aide au revenu est conditionnée l'adoption par l'agriculteur de pratiques agricoles écologiques et durables. Les conditions de base s'appliquent à tout bénéficiaire d'aide, mais les aides supplémentaires sont versées lorsque l'agriculteur opte pour les pratiques agricoles plus strictes sur le plan environnemental et en faveur des petites exploitation de moins de 52 hectares.

Le troisième volet est le développement rural, parfois appelé le deuxième pilier de la PAC. Il est fondé sur les programmes de développement nationaux. Ces programmes servent comme base pour accorder du financement à la modernisation des exploitations agricoles sous la forme d'aides à l'investissement ou d'aides à la formation et aux services de conseil. Ils cherchent également à renforcer le dynamisme de l'agriculture face aux défis liés à la taille des exploitations et à l'évolution démographique parmi la population agricole. Les aides aux jeunes agriculteurs facilitent le lancement de l'activité agricole dans les cas de cession et de transmission d'exploitations. Les mesures cofinancées par l'UE et l'État membre concernés sont choisis d'une liste commune établie par la législation de l'UE ce qui laisse aux États membres la possibilité de répondre aux besoins et problèmes spécifiques de leurs zones rurales.

Le budget annuel de la PAC est environ 58 milliards d'euros ce qui représente environ 38 % du budget total. Pour les 500 millions de consommateurs de l'UE, le coût annuel de la PAC est environ 117 euros par habitant. Le budget de la PAC est divisé entre deux fonds dont le premier (le Fonds européen agricole de garantie FEAGA) finance les paiements directs aux agriculteurs et les mesures du soutien au marché. Le deuxième, le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), finance la participation du l'UE aux programmes nationaux du développement rural. Pendant la période du financement 2014-2020, le montant d'environ 63 milliards d'euros sera attribué pour financer l'agriculture française dont 51,4 milliards d'euros seront ciblées aux paiements directs.

B. LES ACTEURS DE LA POLITIQUE AGRICOLE EN FRANCE

1 / l'État : initiateur et accompagnateur

La politique agricole en France est pilotée par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Ses services déconcentrés veillent à la mise en place des politiques publiques en ce domaine. Un fort engagement de l'État en faveur de l'agro-écologie caractérise l'actualité gouvernementale.



Plan « produisons autrement » (ministère de l'agriculture)



Depuis la loi Notre du 7 août 2015, la compétence de la **Région** dans le domaine de l'agriculture est réaffirmée. Aux côtés de ce qu'on appelle « le premier pilier de la PAC » qui permet de soutenir financièrement les marchés agricoles dans le cadre de la politique agricole commune, l'Union européenne a mis en place une politique spécifique pour le développement rural. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) est l'un de ces instruments de financement. La mise en œuvre du FEADER pour la programmation 2014-2020 se fait désormais sous la responsabilité des Régions qui deviennent autorités de gestion. Il y aura ainsi en France 27 programmes de développement rural régionaux (PDRR)

Les **chambres** d'agriculture sont des organismes consulaires créées en 1924. Elles sont l'interlocuteur privilégié des instances publiques afin de représenter l'ensemble des acteurs du monde agricole, rural et forestier. Le réseau des Chambres d'agriculture assure un maillage de 111 établissements publics locaux, régionaux et

national et en Outre-mer. Le réseau des Chambres d'agriculture est investi de trois missions, définies dans le Code rural et amendées par la Loi d'avenir de l'agriculture du 13 octobre 2014 :

- Contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières ;
- Accompagner, dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi ;
- Assurer une fonction de représentation auprès des Pouvoirs publics et des collectivités territoriales .

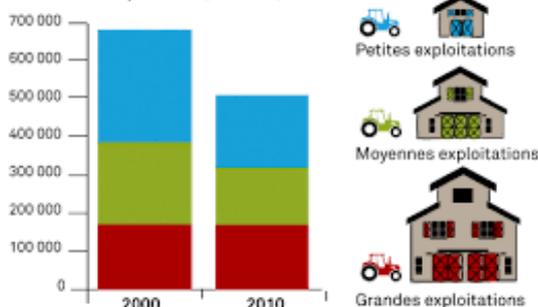
La place des syndicats professionnels est extrêmement importante en France. Deux entités principales se partagent la représentation. La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) qui dispose d'une position hégémonique défendant principalement les intérêts des grands producteurs, attachée au modèle productiviste. La FNSEA fondée en 1946, est le syndicat professionnel majoritaire dans la profession agricole en France qui représentait 54,9 % aux dernières élections aux chambres d'agriculture. Xavier Beulin, leader de la FNSEA, a déclaré son opposition aux mesures de l'État. Selon la Fédération de petites exploitations peuvent tout à fait réussir dans des circonstances particulières ou pour des productions spéciales, mais un encouragement systématique à des exploitations trop petites handicape l'ensemble de l'agriculture française. Dans de nombreux secteurs (grande culture, lait, élevage bovin, porcin et volaille) la taille est souvent décisive. L'opposition systématique aux propositions en faveur des petites exploitation est un frein au développement de nouvelles politique

La Confédération paysanne est l'autre grand syndicat agricole français. La Confédération paysanne a vu le jour en 1987. Elle est le fruit de la réunion de deux syndicats minoritaires, La Confédération paysanne syndicat minoritaire milite pour une agriculture paysanne, respectueuse de l'environnement, de l'emploi agricole et de la qualité des produits. Avec le réseau Via Campesina, elle se bat pour une reconnaissance du droit à la souveraineté alimentaire. Le syndicat est solidaire avec les paysans du monde entier face aux multinationales de l'agro-alimentaire.

Les entreprises agricoles recouvrent une réalité extrêmement différente.

Diversité d'exploitations

Nombre total d'exploitations (en milliers)



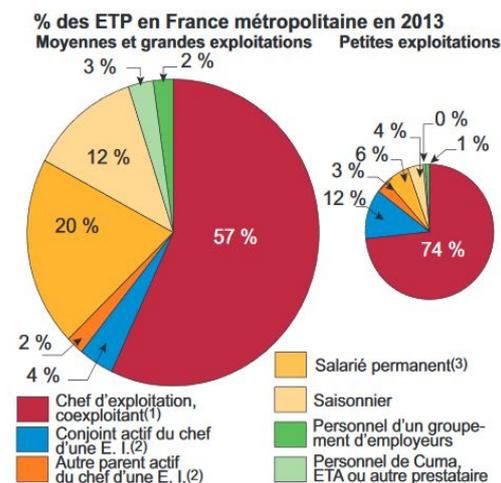
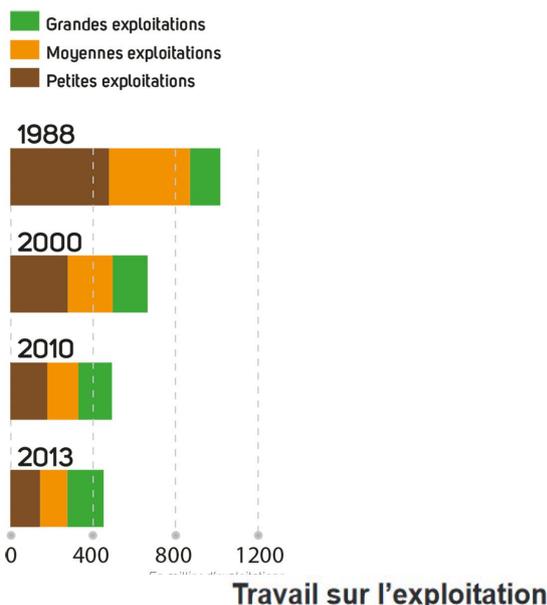
Selon le recensement agricole 2010, il y a en France 604 000 chefs d'exploitations et co-exploitants agricoles. Un peu plus d'un million de personnes participent régulièrement à l'activité des 514 800 exploitations agricoles françaises, DOM inclus. Entre 2000 et 2010, les exploitations se sont agrandies et leur nombre a diminué de 26%. Le nombre d'exploitants a diminué de 21%.

Le monde agricole évolue. Le niveau de formation des chefs d'exploitation et co-exploitants augmente. L'activité agricole ne repose plus sur l'ensemble des membres de la famille : les femmes d'agriculteurs travaillent de plus en plus en dehors de l'exploitation. Les nouveaux exploitants qui s'installent ne sont plus exclusivement issus du monde agricole. Plus du quart des chefs d'exploitations et co-exploitants sont des femmes (27%), un chiffre qui s'explique aussi par l'évolution des statuts permettant la reconnaissance professionnelle du travail des femmes.

C. EMERGENCES DE CRISES ET ACCROISSEMENT DES DIFFICULTES : LE BESOIN D'UN NOUVEAU MODELE ?

1 – Un modèle qui trouve ses limites

En 60 ans, le visage de l'agriculture française a été profondément modifié notamment par la diminution par deux du nombre d'exploitations et la chute de l'emploi agricole. Ces modifications ne sont pas pour toutes allées de pair avec une meilleure santé économique. Le niveau d'endettement des fermes a été multiplié par deux en 30 ans sans que les bénéfices augmentent pour tous les agriculteurs.



	2010 ^r	2013
millier d'ETP		
Ensemble des exploitations		
Chef d'exploitation, coexploitant(1)	446,2	426,4
Actif apparenté au chef d'une exploitation individuelle(2)	62,8	50,1
Salarié permanent(3)	126,5	130,3
Total actifs permanents(4)	635,5	606,8
Saisonnier	90,2	82,5
Groupement d'employeurs	16,7	16,7
Cuma, ETA ou autre prestataire	15,7	16,9
Total France métropolitaine	741,3	722,9

ETP : équivalent temps plein. (1) Ou associé actif. (2) Exploitation individuelle hors coexploitant et associé actif. (3) Non compris le personnel d'un groupement d'employeurs ou d'un autre prestataire. (4) Non compris les actifs non salariés qui ne sont ni dirigeants, ni membres de la famille d'un chef d'exploitation individuelle. Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête structure 2013.

Aujourd'hui les revenus en pâtissent. Pour les éleveurs de porcs, de bœufs, de volaille, les difficultés sont telles que **chaque jour des agriculteurs mettent la clé sous la porte.**

De pair avec cette situation, l'agriculture a eu recours à des intrants (produits chimiques) toujours plus nombreux pesant sur les postes des dépenses comme sur l'environnement : qualité de l'eau, des sols, biodiversité, changement climatique. L'impact du modèle agricole sur l'environnement n'est plus à démontrer.

Les politiques agricoles se sont succédées pour mettre des pansements sur un système trop malade. La mise en place d'une agriculture à moindre coût, visant à être compétitive sur le plan international n'a rien changé. Le modèle est à bout de souffle alors que la France a toutes les ressources et les terroirs pour proposer une agriculture et une alimentation à haute valeur ajoutée : agriculture bio, agro écologie, signes de qualité.



2 - Une agriculture qui génère des inégalités

La majorité des agriculteurs est victime d'un modèle agricole productiviste, qui dans un contexte de libéralisation des marchés agricoles, conduit certains à s'agrandir ou à intensifier leur activité alors que d'autres sont condamnés à cesser leur métier.

L'agriculture est de plus en plus en interaction avec une minorité d'entreprises agricoles de plus en plus grandes, intégrées aux marchés internationaux et aux filières agro-industrielles.

Le renouvellement des générations en agriculture ne suffit pas pour maintenir le nombre d'exploitations agricoles qui continue à diminuer à environ 20 000 par an.

L'agriculture s'inscrit aujourd'hui dans de puissantes filières agro-financières dominées par l'agro-business et la grande distribution. Le développement des firmes s'accompagne d'une captation croissante de la valeur ajoutée agricole au détriment des agriculteurs et des consommateurs et d'une détérioration de la qualité des aliments.



3 - La possibilité d'un modèle alternatif ou mixte ?

Il n'existe pas de projet de rupture avec le modèle actuel. Pourtant, une autre agriculture est possible : paysanne, à échelle humaine et en circuit court, créatrice d'emplois et soutenable pour l'environnement.

Et ce modèle peut se développer sur les territoires, un développement qui pourrait devenir la norme avec un peu de volonté politique. Il s'agit de :

- réorienter les aides de la PAC (9 milliards d'euros annuel en France aujourd'hui) vers les petites exploitations et les modèles d'agriculture paysanne et biologique,
- développer des circuits courts et des filières locales,
- accompagner la reconversion des exploitations vers des systèmes de production autonomes,
- orienter la recherche sur des modèles agricoles innovants.

II.

DE LA NECESSITE DE PROMOUVOIR UN MODELE ALTERNATIF ET COMPLEMENTAIRE

La crise de confiance entre les consommateurs et l'industrie agro-alimentaire nourrit en partie, l'intérêt des citoyens pour le retour à la terre. On veut, aujourd'hui manger sain et bon, d'où l'émergence d'un mouvement incitant à se fournir local et à connaître la traçabilité des aliments.

Environnement, écologie, sécurité alimentaire, respect des territoires, mais aussi et surtout, emploi, économie, tels sont les enjeux et défis actuels de l'agriculture auxquels répondent parfaitement les petites exploitations agricoles.

A. LES ENJEUX

1. Des enjeux liés à l'écologie, l'environnement et la biodiversité

Les petites exploitations agricoles permettent « le maintien d'un paysage ouvert » en protégeant les terres de l'abandon des surfaces et de la création des friches. Elles participent au maintien de la biodiversité par l'entretien de petites parcelles, de haies et de cours d'eau. Par les techniques agricoles mises en œuvre, elles peuvent entretenir le patrimoine de leur territoire.

Les entretiens menés avec un panel d'exploitants laissent apparaître leur prise de conscience des risques qu'eux-mêmes et leur famille encourent et de l'impact de leur activité sur la nature. En conséquence ces derniers mettent en place, lorsque cela leur paraît possible, des stratégies privilégiant,

- la limitation de l'apport des intrants et des pesticides ;
- la protection des sols ;
- le développement de l'agro-écologie ;
- le traitement des déchets produits.

Dans un contexte d'épuisement de ressources et de changement climatique, des petites exploitations agricoles de plus en plus nombreuses se positionnent sur l'agriculture durable c'est-à-dire, une production agricole économiquement viable, socialement équitable et qui ne nuit ni à l'environnement ni à la santé.

2 Des enjeux liés à l'emploi et à l'économie

Les petites exploitations agricoles se caractérisent généralement par une diversification de la production, quelquefois plus importante que sur d'autres types d'exploitations, qui inclut une transformation directe sur le lieu de production. Ces petites exploitations sont orientées vers une production de qualité valorisée par la « vente directe » (cas de la coopérative HOP'LA en Alsace), la vente circulaire et le circuit économique court.

En effet, la majorité des agriculteurs se considère à juste titre comme « entrepreneurs territoriaux » cherchant à satisfaire les consommateurs et à valoriser les investissements réalisés. Cette démarche et cet état d'esprit permettent d'assurer la traçabilité des produits, qui est aujourd'hui une préoccupation des consommateurs.



Ces pratiques visent à dégager davantage de valeur ajoutée au profit de l'exploitation, et débouchent, assurément, sur la création d'emploi dans le cadre d'un regroupement d'agriculteurs pour la vente en commun.



Par ailleurs, la transformation locale des produits participe à la valorisation du patrimoine culinaire du territoire et peut contribuer à son dynamisme touristique et économique.

En effet, en dehors de la vente directe, le besoin de sécurité alimentaire exprimé par les consommateurs, est à l'origine d'un foisonnement d'idées nouvelles et du développement d'une nouvelle forme de « tourisme agricole » qu'ont parfaitement intégré les petites exploitations agricoles à travers les instruments ci-après (liste non-exhaustive) :

- La possibilité d'un séjour dans les fermes et, partant, des investissements en matière d'hôtellerie ;
- La diversification des offres aux familles à travers l'élaboration d'un circuit complet intégrant la visite d'exploitation et de la chaîne de transformation des produits jusqu'aux circuits de vente ;
- L'initiation des citoyens aux travaux agricoles à travers une participation à quelques travaux agricoles ;
- La valorisation et la promotion de la commercialisation des produits à travers, l'organisation de séances de production et de dégustation in situ.

Au total, la diversification et la transformation sur le lieu de production apportent une valeur ajoutée à la petite exploitation agricole en rapport avec l'amélioration du niveau de revenus des exploitants tout en contribuant au développement économique du territoire et à la création d'emploi.

3. Un enjeu lié à l'aménagement du territoire

Les petites exploitations agricoles sont des acteurs majeurs de la politique de dynamisation et de maintien du tissu social territorial. En effet, elles contribuent au maintien des populations dans des territoires ruraux menacés par la désertification, la rareté des services publics et des professions libérales ainsi que l'exode des populations.

En outre, leurs exploitants participent à la vie sociale, associative, politique du territoire.

À titre d'exemple, la vente directe en Alsace et les services assurés au profit des habitants des communes périphériques débouche sur la création d'un réseau local entre les exploitations et les consommateurs et participe assurément de la politique de remembrement du territoire.

Par ailleurs, les petites exploitations favorisent l'installation des jeunes agriculteurs en raison de leur taille. Elle facilite le renouvellement des générations et, partant, le maintien d'une population rurale et la transmission du foncier rural (cas du Président de HOPLA engagé dans un processus graduel de cession d'une partie de sa propriété à son fils).

En dehors de ces enjeux, d'autres défis, non moins importants, peuvent être relevés et concernent :

- La sécurité alimentaire à travers notamment, les critères de quantité, qualité ou encore les et les normes d'abatage bien-être animal ;
- La sécurité sanitaire et phytosanitaire, condition de la santé du consommateur.

B - UN FOISONNEMENT D'INITIATIVES

De plus en plus de consommateurs achètent auprès des producteurs des produits agricoles issus des territoires, soit par internet soit en se rendant directement à la ferme. Les modalités de mise en relation en circuit court entre le consommateur et le producteur sont multiples et très nombreuses sont les initiatives qui visent à développer ce mode de distribution. Ce champ récent semble faiblement documenté de manière exhaustive, pourtant ce sont des dizaines de plate-forme internet, d'applications mobiles, de drives fermiers, de distributeurs automatiques qui existent.

1. Les initiatives des consommateurs

Il s'agit d'initiative conduite par des consommateurs militants, les « consom'acteurs ». L'initiative la plus connue est incarnée par les AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) : En France les AMAP alimentent 70 000 familles et regroupent 1200 groupe de consommateurs¹.

Autre exemple adossé à une plateforme internet, MesCarottes.com. Il s'agit d'un site de petites annonces gratuites, qui aide le consommateur à retrouver les producteurs

¹ . Source : <http://agriculture.gouv.fr/au-debut-etaient-les-amap>. A noter que les AMAP sont un mouvement développé à l'international, par exemple, au Maroc : <http://www.amap-france.org/planning-de-culture-au-maroc-pour-de-jeunes-maraichers/planning-de-culture-au-maroc-pour-de-jeunes-maraichers-sale>

les plus proches de chez lui. Le moteur de recherche lui indique également où et quand il peut acheter les produits à la ferme. Ce site Internet fonctionne de manière similaire au site le bon coin.



2. Les initiatives des producteurs

Les producteurs ont une stratégie de développement individuel et tentent de s'organiser soit dans les cadres proposés par les chambres d'agriculture soit, hors cadre, en regroupement collectif. Ainsi, les chambres d'agriculture proposent de soutenir les ventes en circuits courts, ou de transformation à la ferme. Dans cette perspective, elles proposent un accompagnement individuel et en groupes d'agriculteurs. Les conseils particuliers sont axés sur l'acquisition des compétences relatives à la transformation des produits fermiers, à l'application de la réglementation et à l'élaboration d'une stratégie de commercialisation.

A titre d'illustration des initiatives de vente en circuit courts proposés par les chambres d'agriculture, on trouve notamment les « drive fermier » (<http://www.drive-fermier.fr>). Lors de notre entretien avec Alexis Thirault, celui-ci nous indiqua que des producteurs de l'Aisne, regroupés autour de la chambre d'agriculture conduisaient un projet de création d'un drive fermier dans la ville de Laon. Actuellement, il existe 84 drive fermiers en France.



3. La grande distribution tente de se positionner sur ce segment

Plusieurs enseignes tentent de devenir des acteurs de la distribution en circuit court, Monoprix et Casino par exemple. En termes de stratégie, il s'agit pour ces enseignes d'attirer et de conserver des consommateurs militants tout en rehaussant l'image de la marque. Ainsi, le collectif *Petit Producteur*, lancé en 2007, a la volonté de renouer le lien consommateur – producteur. Cette démarche s'accompagne d'une communication qui met avant une charte *Petit Producteur* fondée sur un système de valeurs : Qualité des produits, qualité de vie pour le producteur et le consommateur. Les enseignes tentent de développer la relation entre le client le producteur en exposant la photo du producteur sur l'emballage et en proposant uniquement des produits de saisons.

Pourtant, vu du producteur bio que nous avons rencontré, M. Arsène Gringer, les enseignes de grande distribution recourent aux mêmes pratiques commerciales et de négociations avec les petits producteurs en circuit court qu'avec les autres producteurs.

4. Les initiatives des élus locaux

C'est dans le domaine de la restauration collective que de plus en plus d'initiatives régionales voient le jour afin de mettre en relation les producteurs locaux et les gestionnaires de cantines. L'un des exemples est la démarche *Agrilocal* : elle promeut, en s'appuyant sur les Conseils départementaux. Agrilocal est une plate-forme de mise en relation entre les acheteurs publics de la restauration collective et des producteurs agricoles locaux, sans intermédiaire. Cet outil affirme le rôle moteur et innovant des

Départements dans la mise en œuvre de politiques de solidarité territoriale et le développement de l'économie de proximité. Agrilocal se présente comme la seule plate-forme au niveau national permettant un respect des règles de la commande publique tout en étant un outil au service des territoires.



L'agriculture en ville

5. Une initiative combinée collectivité-commerçants-producteurs : une forme d'aboutissement

Préférez local, on y gagne tous ! Cette initiative combinée met en relation depuis janvier 2009, 15 agriculteurs, 10 commerçants, 6 bourgs. Unique en France, la communauté de communes du Val d'Ille (Ille et Vilaine) promeut auprès du grand public l'agriculture de proximité. Il s'agit d'une démarche conjointe entre la chambre de commerce et d'industrie, la communauté de commune, de agriculteurs, et des commerçants. Le fonctionnement est également innovant : les agriculteurs proposent leurs produits aux commerçants qui leur passent commande. Depuis le lancement de l'opération, elle se développe et devrait être étendue au département.

De notre point de vue, l'originalité de la démarche et sa pertinence résident dans son caractère combiné : elle s'inscrit dans un projet global de développement local durable. Elle vient soutenir la politique de préservation des commerces de proximité et plus largement s'inscrit dans un écosystème qui peut rendre l'opération viable à long terme.

6. Utilisations des modes innovants de mise en relation et de distribution

Afin de proposer leurs produits, des cultivateurs se regroupent et s'inspirent des modes de distribution développés dans le commerce classique. A titre d'illustration, dans l'Aisne, ils se regroupent pour proposer des distributeurs automatiques de produits frais implantés dans les centres villes.



Vente directe, paris 17ème arrondissement

Il convient de noter cependant que ce sont les plateformes numériques qui sont les plus utilisées pour réaliser la mise en relation des producteurs et des consommateurs. Certaines d'entre elles sont des applications pour téléphones portables, dont l'une des plus abouties est l'application *Bienvenue à la ferme*.

Cependant, deux cultivateurs que nous avons rencontrés nous ont indiqué que selon eux, les agriculteurs devaient réinvestir les marchés afin de proposer directement leurs produits et garder le lien avec les consommateurs. Pourtant, l'un d'entre eux, redoutait la relation directe avec les consommateurs toujours plus exigeants.

Au bilan, les nouvelles possibilités de mise en relation directe entre consommateurs et producteurs permettent de s'affranchir des modalités classiques de distribution, commerçants de proximité et les acteurs de la grande distribution et s'inscrivent généralement dans un projet social visant à densifier le lien social.

**PARTIE III –
LES ACTIONS DE LA PUISSANCE PUBLIQUE
EN MATIERE DE POLITIQUE
DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE**

A. REINVESTIR LA POLITIQUE FONCIERE

L'organisation d'un modèle agricole alternatif en France requiert de réinvestir la politique foncière agricole dans la mesure où les politiques agricoles sont avant toutes autres considérations, des politiques foncières. La possession ou la capacité à exploiter des hectares de terres en nombre et qualité suffisante est l'un des principaux enjeux de tout agriculteur individuel ou exploitation agricole principaux.

En vue d'annihiler les effets économique-sociaux pervers résultant des différentes simplifications qu'a connu la législation agricole française, en vigueur jusque dans les années 1950, il impose à la puissance publique de renforcer un contrôle effectif tant sur structures que le foncier agricole.

1. contrôler des structures

À travers la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, les objectifs assignés au contrôle des structures ont été sensiblement révisés aux fins de favoriser principalement l'installation d'agriculteurs, y compris ceux engagés dans une démarche d'installation progressive.

De par les dispositions de ce texte, l'installation d'agriculteurs devient plus prioritaire encore que dans l'actuelle version de l'article L331-1 du code rural et participe au frein de l'agrandissement des exploitations.

Ainsi, un meilleur contrôle des structures viserait à : (i) consolider ou maintenir les exploitations afin de permettre à celles-ci d'atteindre ou de conserver une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles ; (ii) Promouvoir le développement des systèmes de production permettant d'associer la double performance économique et environnementale, dont ceux relevant du mode de production biologique au sens de l'article L. 641-13, ainsi que leur pérennisation ; (iii) maintenir une agriculture diversifiée, riche en emplois et génératrice de valeur ajoutée, notamment en limitant les agrandissements et les concentrations d'exploitations au bénéfice, direct ou indirect, d'une même personne physique ou morale excessifs au regard des critères précisés par le schéma directeur régional des exploitations agricoles.

2 - Contrôler des cessions de foncier agricole

L'intervention des pouvoirs publics à ce sujet s'organise dans le cadre du projet de loi sur la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin 2, a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale ce mardi 14 juin 2016.

Globalement ce projet qui a le mérite de la clarté, a comme objectif, d'éviter la financiarisation des terres agricoles françaises et ainsi contrer l'action des logiques spéculatives de certaines sociétés.

Ce texte renforce en premier lieu, le droit de préemption des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) en obligeant toute société souhaitant acheter des terres agricoles à procéder une affectation particulière au sein de son capital

social. Les parts et actions de sociétés seront ainsi assimilées aux biens immobiliers pour permettre, le cas échéant, le droit de préemption des Safer.

Il propose en second lieu l'adjonction d'un nouveau cas de déclenchement du contrôle des structures. Il s'agirait de soumettre à une autorisation administrative d'exploiter « les prises de participation ou modifications dans la participation au sein d'une exploitation agricole d'une personne physique ou morale qui aboutit à ce qu'elle exerce un contrôle effectif et durable dans cette exploitation en termes de décisions liées à la gestion, aux bénéfices et aux risques financiers.

Proposition n° 1 : promouvoir d'avantage la production biologique au sens de l'article L. 641-13 ;

proposition n°2 : limiter les agrandissements et les concentrations d'exploitations au bénéfice, direct ou indirect, d'une même personne physique ou morale excessifs

Proposition n°3 : introduire un droit de préemption des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer)

Proposition n°4 : améliorer le contrôle par des autorisations administratives à des prises de participation à une exploitation agricole.

B. REPENSER LA REGULATION EUROPEENNE DE CE SECTEUR

Après trois décennies de dérégulation, pendant lesquelles la PAC est passée du soutien des marchés au soutien des revenus des agriculteurs. Selon le rapport « Voies et moyens d'une nouvelle régulation des marchés agricoles en Europe », la crise de 2007-2008 a montré les limites de ce mouvement de libéralisation et justifie l'adoption d'une troisième voie, entre gestion administrée des marchés et simple gestion de crise. Il s'agit de doter la PAC de moyens d'intervention, d'un dispositif d'alerte pour prévenir et caractériser les crises et d'un processus de décision permettant un premier train de mesures dès le seuil d'alerte atteint.

Ainsi la nouvelle approche repose sur les éléments de base ci-après :

1- Accompagner la responsabilisation et l'orientation au marché

La crise de 2007 a montré l'impréparation des acteurs, et pas seulement les exploitants agricoles, à la volatilité des prix et aux mouvements erratiques des marchés, amplifié par la spéculation financière. Le passage d'une gestion administrée des marchés à une orientation plus forte par le marché, doit donc être accompagnée par des mesures appropriées :

- favorisant la transparence des marchés ;
- développant des outils de gestion des risques ;
- assurant un meilleur équilibre des pouvoirs de marché de façon à permettre une responsabilisation accrue des exploitants.

La fin des quotas laitiers et sucriers donne à la PAC une tournure très libérale. Une contrepartie à la fin des quotas doit être envisagée pour compenser les pertes des producteurs . La PAC 2014-2020 que la commission européenne en 2010 a souhaité "plus juste, plus équitable, plus verte et transparente" est entrée en vigueur dans sa globalité le 1er janvier 2015. Le Parlement européen co-législateur à part entière avec le Conseil, s'est attaché tout au long des négociations, à défendre une PAC en capacité de "garantir un approvisionnement stable de denrées alimentaires de haute qualité et de mieux protéger l'environnement".

2 - S'organiser pour prévenir les crises

La régulation doit surtout permettre de ne pas aboutir à la crise, et, pour ce faire, il faut disposer :

- d'un dispositif de veille et d'alerte, portant, sans préjudice d'éléments plus spécifiques aux différents secteurs de production, sur la connaissance de la situation des exploitations, notamment l'éventail de leurs coûts de production (moyenne, médiane, les différents quartiles ou déciles), de façon à définir une cote d'alerte et la situation de crise ;
- d'un processus de décision, comprenant au moins une étape avant la gestion de crise, permettant un premier train de mesures dès la cote d'alerte atteinte (cf. clauses de « perturbation » dans l'Organisation Commune des Marchés agricoles l'OCM unique) ;
- d'un ensemble de mesures dont l'activation dès la phase d'alerte doit permettre d'éviter la crise.

3. Conserver ou, si besoin recouvrer, une protection minimale aux frontières, sans laquelle aucune régulation n'est possible

Les dernières propositions de l'UE lors du cycle de Doha sont une limite à ne pas dépasser, mais elles risquent déjà de poser des difficultés sur certains marchés.

Le règlement relatif à l'OCM unique (n° 1234/ 2007) prévoit, dans ses articles 186 et suivants, la possibilité pour la Commission de proposer des mesures en cas de perturbation du marché, c'est à dire en cas de baisse ou de hausse significative du prix de marché de certains produits. D'ailleurs les accords de l'OMC prévoient aussi la possibilité de mesures temporaires appropriées, en cas de perturbation du marché mondial (article 5 de l'accord de Marrakech).

Proposition N°5 : orienter la politique de la PAC vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement et garantissant la qualité et la santé des consommateurs ;

Proposition n°6 : déterminer des mesures et mécanismes européens pour éviter les crises ;

Proposition n°7 : déterminer une politique européenne commune qui protège les intérêts des exploitants à l'international.

C - STIMULER LA POLITIQUE DE LA DEMANDE

Une réorientation de la production viendra aussi du citoyen et consommateur qui vit dans une société en mutation dans ses modes de consommation alimentaire.

Ce dernier consomme des produits frais et des produits industriels. La part de la consommation hors domicile (CHD) est de plus en plus importante avec la restauration rapide, les cantines, les restaurants d'entreprises, les plats précuisinés à emporter et consommer lors de la pause déjeuner.

La puissance publique peut donc aussi intervenir dans le champ de l'alimentation et de la consommation. L'État peut intervenir directement par l'élaboration d'une réglementation incitative et protectrice. L'Etat et d'autres collectivités locales interviennent aussi par des opérations d'information et de communication tels que la **labélisation, étiquetage, forum, manifestations publiques etc**).



Page 2

Il s'agit de voir quelles sont les incitations politiques pour stimuler la demande, c'est-à-dire pour inciter à la consommation des produits issus des petites exploitations agricoles.

D'ores et déjà deux (02) mesures gouvernementales ont été prises à cet effet dans le cadre de la loi d'avenir de l'agriculture et concernant spécifiquement la politique publique de l'alimentation. Il s'agit de communiquer et valoriser activement ces actions :

1 - Valoriser les initiatives prises pour la restauration collective

La restauration collective (restauration hors domicile, concerne les établissements scolaires, les entreprises, les hôpitaux, les administrations, les maisons de retraite, les crèches, etc.) a un rôle majeur à jouer vis-à-vis de l'approvisionnement de proximité, garant de la diversité des produits, du respect de leur saisonnalité, et du développement économique et social des territoires. Elle représente un levier pour structurer l'offre et la demande, et créer une dynamique collective sur un même territoire, en consolidant le lien social entre producteurs et citoyens. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 a ainsi fait de l'ancrage territorial de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles l'une des finalités de la politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation.

a- L'introduction de 40% des produits locaux en restauration collective

Les pouvoirs publics ont fixé un objectif de 40% de produits de proximité dans la restauration collective à l'horizon 2017. Cette nécessité de renforcer l'ancrage territorial au grand bénéfice des petites exploitations agricoles est un axe prioritaire du Programme national de l'alimentation (PNA). Cette dernière met en œuvre des projets alimentaires territoriaux créés par la loi suscitée, à l'effet de favoriser les produits locaux et de développer les circuits courts.

Le Gouvernement a proposé pour 2016 l'augmentation des ressources affectées aux chambres d'agriculture, afin qu'elles puissent, notamment, renforcer leur action en faveur du développement des filières locales.

b- L'introduction de 20% des produits bio en restauration collective

Les pouvoirs publics ont fixé un objectif de doubler la part des surfaces en bio d'ici 2017 et de développer leur consommation, car l'approvisionnement de proximité inclut les produits sous signe de qualité et d'origine, dont le bio. L'objectif de la consommation est fixé à 20% des produits bio en restauration collective à l'horizon 2017. Certains CRALIM comme en Alsace (comités régionaux de l'alimentation mobilisés par les Préfets à la demande du MAAF) se sont fixé un objectif d'un **(01) repas bio par semaine** en restauration collective. *Le Programme ambition BIO 2017* piloté par le MAAF permet ainsi la mise en œuvre de cet objectif.

2 - Développer des plateformes en faveur des produits locaux, l'amélioration de la qualité de l'offre alimentaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire

Le MAAF a présenté un nouvel outil à destination des acheteurs publics en restauration collective pour favoriser l'approvisionnement local et de qualité dans les cantines. Dans la continuité des 3 précédents guides pratiques sur l'approvisionnement de proximité et de qualité en restauration collective, dont un guide juridique sur les possibilités offertes par le code des marchés publics pour favoriser l'approvisionnement en produits locaux dans la commande publique (Guides sur « les soutiens financiers mobilisables », « utiliser les plateformes collectives », « L'approvisionnement local de qualité en restauration collective »), Cet outil sera mis à disposition de tous les gestionnaires publics de la restauration collective à partir de juillet 2016. Il permettra au travers d'une interface informatique simplifiée, de guider les acheteurs publics dans leurs achats de produits alimentaires locaux et sous signe officiel de qualité et d'origine (AB, Label Rouge,...) dans les cantines.

Proposition N°8 : augmenter les ressources affectées aux chambres d'agriculture, afin qu'elles puissent, renforcer leur action en faveur du développement des filières locales.

Proposition n°9 : augmenter le contrôle sur l'atteinte des 20 % produits bio dans la restauration collective

Proposition N°10 : améliorer l'information sur les labels et les fournisseurs bio par la création de guides, sites internet et applications

proposition N°11 : améliorer la pédagogie citoyenne pour expliquer l'agro foresterie, l'agro-écologie

Proposition N°12 : œuvrer à la modification des habitudes alimentaires : financer régulièrement des campagnes de communication

D. VALORISER UN NOUVEAU MODELE PAR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

L'État poursuit son engagement en faveur d'une nouvelle agriculture et notamment de l'agro écologie notamment au travers le financement de la formation et de la recherche.

Au regard des deux modèles qui s'affrontent que l'on pourrait qualifier l'agro-écologie et d'agro-industrie, l'enseignement et la recherche ont depuis l'après guerre penché vers le second pour des raisons historiques et économiques.

Le premier implique du temps, respect des rythmes biologiques et interactions entre les plantes, et beaucoup de mains d'œuvre. Le second utilise la terre comme un substrat sur lequel tout un cycle chimique est organisé par l'homme : semences, azote, produits phyto sanitaires, production mécanique.

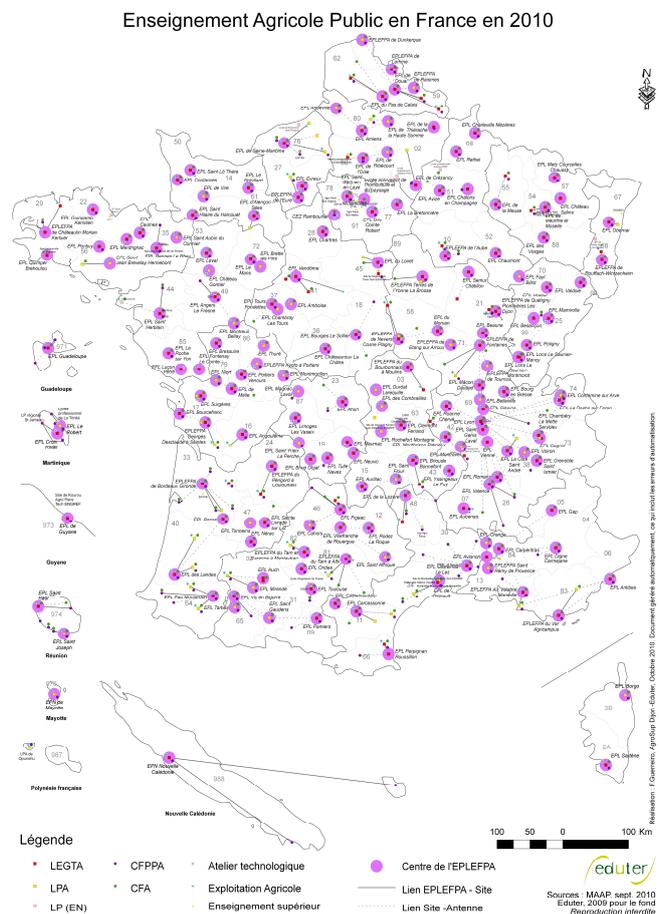
1 - S'appuyer sur la formation initiale et continue.

L'enjeu est d'informer et de former de futurs agriculteurs et de leur faire prendre conscience de l'existence de différents modèles d'agriculture. Il s'agit de donner à ces étudiants et agriculteurs en formation la capacité de choisir en toute connaissance de cause le modèle économique qui leur convient.

La France dispose d'un système de formation et d'enseignement agricole très complet qui offre une variété de parcours de formation allant de la classe de 4ème jusqu'aux doctorats, en passant par les CAPA, BEPA, baccalauréat technologique et professionnel, BTS, licences professionnelles, les masters et les diplômes d'ingénieurs, de vétérinaires et de paysagistes.

Pendant longtemps la formation a été centrée sur le modèle dominant de l'agro-industrie financée par l'UE et son système de subventions. Depuis quelques années la notion l'agro-écologie émerge. Le système éducatif prépare à des métiers dans les secteurs de l'agriculture mais aussi les métiers de l'alimentation, l'environnement, le développement durable, le paysage, les services aux personnes, la médecine vétérinaire, les loisirs et le commerce. Ces centres de formation jouent désormais également un rôle essentiel pour préparer aux nouveaux métiers que sont la transformation, la vente ou la communication qui sont indispensables pour un jeune s'installant en circuits courts. La formation est dispensée dans :

- des lycées agricoles
- des écoles d'ingénieur (Agrotech...)
- des centres de formation pour la formation continue



Le tutorat dans des espaces tests permet l'émergence de projets en circuits courts, sur des exploitations de maraîchages, qui demandent à la fois peu de foncier et peu d'investissements. Ce système de tutorat c'est-à-dire d'un accompagnement par un agriculteur local, s'appuie sur les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER).

Les diplômes proposés par les établissements publics peuvent être préparés par voie scolaire, par apprentissage, en formation continue, à distance ainsi que par la validation des acquis de l'expérience. La formation est également accessible pour les agriculteurs tout au long de leur carrière professionnelle.

L'agro-écologie, terminologie de plus en plus utilisée dans les médias est à définir avec précision. Car derrière les termes peuvent se développer des visions très différentes. Ainsi, pour Xavier Belin président de la FNSEA, réduire les intrants chimiques en utilisant une mécanisation renforcée (gros tracteur sophistiqués) et utiliser les nouvelles technologies (drones, assistance par les satellites) concourent à l'agro écologie. Nous sommes bien loin de l'état d'esprit défendu par des personnalités comme Pierre Rabhi pour qui l'agro-écologie est une méthode mais avant tout un mode de vie et une éthique **Ce modèle d'agriculture est fondé sur des principes parfois ancestraux : associer les cultures, respecter les cycles biologiques, respecter l'équilibre écologique. Tandis que** l'autre option favorise la mono culture et considère la terre comme un substrat à qui on apporte des nutriments.

2 – orienter les crédits de la recherche vers une agriculture plus respectueuse de la biologie

Est-il possible d'opérer une transition et donc quitter l'artificialisation des terres et se rapprocher d'une agriculture des cycles ? Ce secteur a été délaissé longtemps par la recherche.



Le gouvernement actuel a commencé à soutenir des programmes en ce sens. De gros efforts de rattrapage ont été initiés par les grandes écoles, les universités et les centres de recherche (Agro Paris Tech, CNRS). Même l'INRA commence à travailler sur cet autre modèle. Il s'agit d'abord de réfléchir aux moyens de réduire la chimie avec des réflexions sur une mécanisation qui évite les herbicides.

Par ailleurs, à la manière du « millenium ecosystem assessment » développé en Grande Bretagne, le ministère de l'environnement français a engagé à l'issue du

Grenelle de l'environnement et sa feuille de route, le projet Efese : évaluation française des écosystèmes environnementaux. Ces recherches s'inscrivent dans les programmes Horizon 2020 et autres programmes de recherche européens. L'objectif est de parvenir à 20 % de l'agriculture biologique. La FNSEA dispose d'une branche destinée au bio, certains exploitants s'investissant dans ce secteur pour des raisons économiques.

La recherche devrait permettre à terme de rendre possible la cohabitation des deux systèmes est possible car certaines cultures nécessaires pour les exportations (blé, etc.), le reste des productions pouvant relever d'une autre forme de production (maraichage, etc).

Des recherches dans le domaine du droit et des sciences sociales est aussi nécessaire.

Cette agriculture coute moins cher en termes de produits mais implique une main d'œuvre plus importante. Pour changer ce modèle il faut parallèlement lutter contre le dumping social et favoriser l'emploi de main d'œuvre au juste prix. L'Etat et la Région, nouvel acteur important, doivent engager un travail en amont notamment sur les enjeux sociaux et du droit du travail.

Proposition n° 13 : revoir les programmes de formation initiale, en intégrant les notions d'agronomie : vie des sols, agriculture biologique et agro-écologie, les impacts de pesticides sur les sols, l'eau, la biodiversité, la santé humaine, la préparation à la diversification des métiers, notamment de commercialisation en circuits courts en travaillant sur l'élaboration de prix de revient.

Proposition N° 14 : organiser des formations continue sur l'agro-écologie.

Proposition N° 15 : inscrire les installations avec un projet en circuits ou de proximité dans les objectifs prioritaires des SAFER.

Proposition N°16 : affecter les crédits de la recherche vers les questions d'agro-écologie.

Conclusion

Il nous paraît clair à l'issue de nos entretiens que vouloir évincer totalement le modèle fondé depuis 60 ans est irréaliste. Ce modèle fondé sur le progrès de l'industrie et l'organisation de la politique agricole commune et dont l'objectif premier est la production et le rendement maximal a atteint ses objectifs. Les statisticiens prévoient 10 milliards d'habitants sur la planète dès 2050. Nourrir cette population est un enjeu fondamental.

Cependant, ce système agricole ne paraît pas durable ni socialement ni écologiquement. Il cause des dommages qui sont encore insuffisamment pris en compte :

- coût du traitement de l'eau,
- dégradation des sols en raison de la baisse des taux de matières organiques
- perte de la biodiversité
- maladies causées directement par les produits chimiques
- maladies causées indirectement par la nourriture de mauvaise qualité d'un point de vue nutritionnel et l'ingestion de pesticides déposés sur les fruits et légumes

Il nous semble cependant fondamental pour répondre aux enjeux de santé publique, d'aménagement du territoire, de qualité de vie, de protection à long terme de l'environnement d'engager tous les moyens de la puissance publique, d'une part pour orienter la politique dominante vers une consommation et un usage plus modéré des produits polluants, ; d'autre part pour développer un autre modèle économique viable pour les exploitations agricoles exemplaires et respectueuses de la nature, des citoyens et des agriculteurs.

Ce second modèle est perçu à ce jour comme minoritaire. Nous appelons de nos vœux qu'il prenne une place de plus en plus importante dans notre pays. La puissance publique peut et dispose de moyens pour :

- peser de tout son poids lors de la négociation de la prochaine PAC pour attribuer le plus de moyens vers les exploitants agricoles qui en ont le plus besoin et qui s'engagent en cette direction et donc réformer profondément le système d'aide qui favorise toujours les grandes exploitations ;
- soutenir et promouvoir pas des actions de communication toutes les initiatives locales ;
- financer les formations initiales et continues et la recherche qui aident à changer les mentalités et à appréhender de nouveaux modèles économiques pour chaque agriculteur.
- modifier le code des marchés publics pour laisser la possibilité aux entités publiques d'intégrer un critère de circuit court
- et surtout inciter nos concitoyens à changer notre mode de consommation : nous mangeons trop sucré, trop gras, trop protéinés. (90 grammes alors que l'OMS recommande 52). Il s'agit de consommer deux fois moins de produits laitiers et de viande et d'augmenter de 15 % les fruits et légumes et céréales et de 75 % les légumineuses et fruits à coque (Scénario After)

Les citoyens sensibilisés par l'école ou les médias, les réseaux sociaux peuvent être les premiers moteurs de cette réorientation. Sans aller vers l'autarcie des régions, il nous paraît essentiel de rapprocher les bassins de production et de la consommation. Sur le terrain, la synthèse de la demande de nos interlocuteurs sur les attentes vis-à-vis de la puissance publique, est la suivante : « un État facilitateur et accompagnateur des initiatives ».

ANNEXES

ANNEXE I : L'ESSENTIEL DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE

ANNEXE II : NOURRIR 9 MILLIARDS D'HOMMES : LE DEFI DE DEMAIN

ANNEXE III : liste des personnes auditionnées et COMPTES-RENDUS DES VISITES

ANNEXE IV BIBLIOGRAPHIE

ANNEXE V - LA PAC

ANNEXE 1 : L'ESSENTIEL DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE

La France est le 1^{er} producteur et 2^{eme} exportateur agricole de l'Union européenne (UE) ; 8^{eme} producteur et 4^{eme} exportateur agricole dans le monde (source : momagri)

Les hommes - 516 000 exploitations agricoles en France, en 2010

Le territoire - 16 % des terres agricoles de l'Union européenne

Les entreprises - Plus de 516 000 petites unités à dominante familiale

La production - Premier pays producteur agricole de l'Union européenne

Le commerce extérieur - L'agroalimentaire, une valeur sûre pour la France

Revenu agricole - Déficit de croissance de l'activité agricole en France

L'agriculture française est en phase de restructuration : le nombre d'exploitations agricoles baisse et l'activité agricole se concentre dans des exploitations agricoles de plus en plus grandes. Comme dans la plupart des pays européens, ce processus a été enclenché il y a déjà longtemps, à partir du milieu du XIX^{ème} siècle pour la France. Mais le véritable tournant, c'est le début des années 1960 quand se met en place une politique agricole moderne, d'abord dans un cadre national puis dans un cadre européen. A partir de cette date, la modernisation de l'agriculture est engagée et conduit à une érosion du nombre d'exploitations agricoles. Lors du recensement agricole de 2010, on comptait 516 000 exploitations en France (Métropole et DOM), contre 665 000 en 2000. Aujourd'hui, ce mouvement démographique de long terme se poursuit et il n'est pas prêt de s'arrêter prochainement. En effet, le dernier recensement agricole en 2012 a révélé que dans certaines régions françaises, parmi les agriculteurs âgés de plus de 50 ans (et qui donc allaient cesser leur activité dans dix ans au plus), seuls 40% d'entre eux connaissaient le jeune agriculteur, ou la jeune agricultrice qui allait reprendre son exploitation.

Les agriculteurs français : plus de professionnalisation, plus de formation

Plus d'un million de femmes et d'hommes participent aujourd'hui régulièrement à l'activité agricole en France. Depuis 2000, ces professionnels ont vu leur statut s'améliorer et leur protection renforcée, quel que soit leur âge ou leur sexe. Le poids du salariat s'est ainsi accru : le nombre de co-exploitants déclarés est passé de 26 800 à 37 500 personnes. Cette évolution a permis notamment d'améliorer les protections juridiques et sociales des

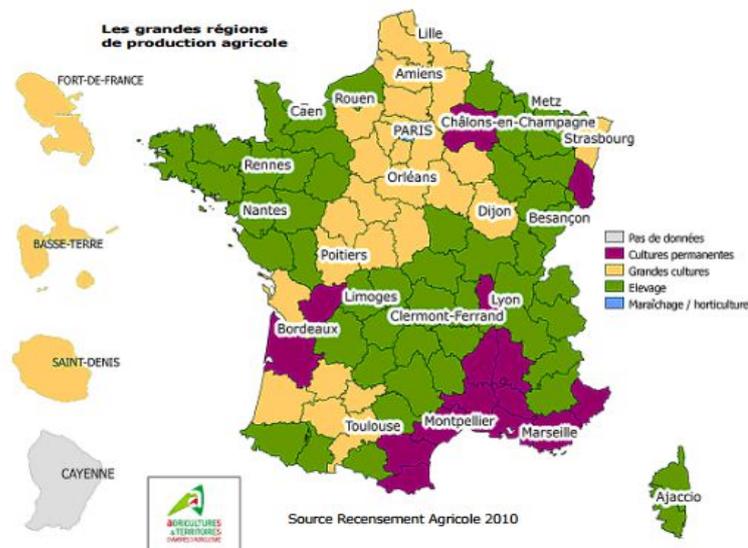
agricultrices qui représentent aujourd'hui 27% de ces professionnels.

Les agriculteurs sont par ailleurs mieux formés. Au niveau baccalauréat, ils sont même plus formés que la moyenne de la population française. De même, 34% des moins de 40 ans sont issus de l'enseignement supérieur (BTS en majorité), contre 18% en 2000.

Des petites et moyennes exploitations agricoles, souvent sous statut individuel, aux grandes exploitations en formes sociétaires, la France rassemble une diversité d'exploitations agricoles. Depuis 2000, les exploitations se sont agrandies. La taille moyenne des exploitations est passée de 42 ha en moyenne à 55 ha en moyenne. En parallèle, le mouvement de baisse du nombre d'exploitations s'est ralenti : les exploitations agricoles ont diminué de 26 % entre 2000 et 2010, alors que leur nombre avait diminué de 35 % entre 1988 et 2000. En 2010 en France, on produit de tout : céréales, fruits, maraîchages, vins, élevages... 30 % des moyennes et grandes exploitations sont spécialisées en bovins, 23 % en grandes cultures et 15 % en viticulture.

Le territoire - 16 % des terres agricoles de l'Union européenne

La France dispose d'une superficie cultivable importante, environ 27 millions d'ha, soit un peu moins de la moitié de la superficie totale du territoire. Les terres cultivables situées de part et d'autre du 45ème parallèle de latitude nord permettent une grande diversité de production.



Les entreprises - Plus de 516 000 petites unités à dominante familiale

Alors que l'activité économique française se concentre dans un petit nombre de grandes entreprises, l'agriculture reste le fait de petites entreprises à dominante familiale. Dans la majorité des exploitations agricoles françaises, le chef d'exploitation travaille seul avec l'appui ponctuel de salariés ou de membres de sa famille. En effet, en moyenne les exploitations françaises utilisent 1,5 unités de travail. Néanmoins, les

formes sociétaires sont de plus en plus nombreuses et représentent, en 2010, 46 % des UTA. Même s'il progresse, le salariat permanent hors cadre familial ne représente que 16 % des personnes qui travaillent dans les exploitations agricoles (contre 12 % en 2000). Les PME sont sources d'emplois dans les sociétés européennes et françaises et l'agriculture joue dans ce tissu économique un rôle de premier ordre.

La production - Premier pays producteur agricole de l'Union européenne

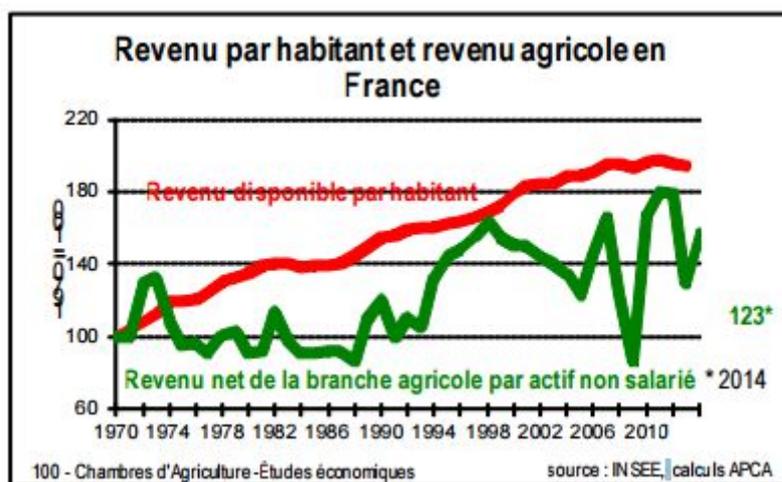
En 2014, l'Union européenne a produit 373 milliards d'euros de produits agricoles bruts (non transformés). La France a contribué à 18 % de ce total avec une production qui s'élevait à 67 milliards. Globalement, la France est le premier producteur agricole européen même si cette place varie selon les productions. Les autres grands pays producteurs de l'UE sont l'Allemagne (13 % de la production européenne) l'Italie 12 % de la production européenne) et l'Espagne (10 % de la production européenne).

Le commerce extérieur - L'agroalimentaire, une valeur sûre pour la France

Depuis la fin des années soixante-dix, la France dégage de ses échanges extérieurs un solde excédentaire. Si ce solde s'est effondré en 2009 en raison de la crise et de la sévère contraction du commerce mondial, il s'est redressé ensuite, atteignant en 2013 (+ 11,6 milliards d'€). L'excédent dégagé sur les pays tiers est supérieur depuis deux ans à celui obtenu sur l'UE. L'agroalimentaire est un secteur clé de l'appareil d'exportation français (10 à 12 % des exportations totales). Les domaines phares sont : vins et boissons, céréales et produits laitiers.

Revenu agricole : déficit de croissance de l'activité agricole en France

L'agriculture française a connu une période de grandes perturbations ces dernières années, visibles par les oscillations fortes de la courbe du revenu moyen des exploitations agricoles (Le revenu agricole représenté dans le graphique est un indicateur du revenu moyen que dégage une exploitation de son activité de production agricole. Il ne s'agit donc pas du revenu des ménages agricoles). Mais au-delà de cette instabilité récente, il faut noter que sur moyen terme (depuis 1998), le revenu agricole est orienté vers une baisse tendancielle ; et surtout on remarque, qu'en termes de croissance, le revenu agricole a décroché du rythme de croissance de l'ensemble de l'économie française (représenté par le revenu disponible par habitant, dans notre graphique).



Machinisme agricole : recul de la production en 2015

L'activité du machinisme agricole est en berne : l'effondrement des revenus agricoles en 2009 et 2013 (baisse interannuelle de plus de 40 %) a eu raison de la propension à investir des agriculteurs dans ce type d'actif. Le syndicat des constructeurs de l'agroéquipement (Axema) mesure un repli de -3 % de son activité en 2015.

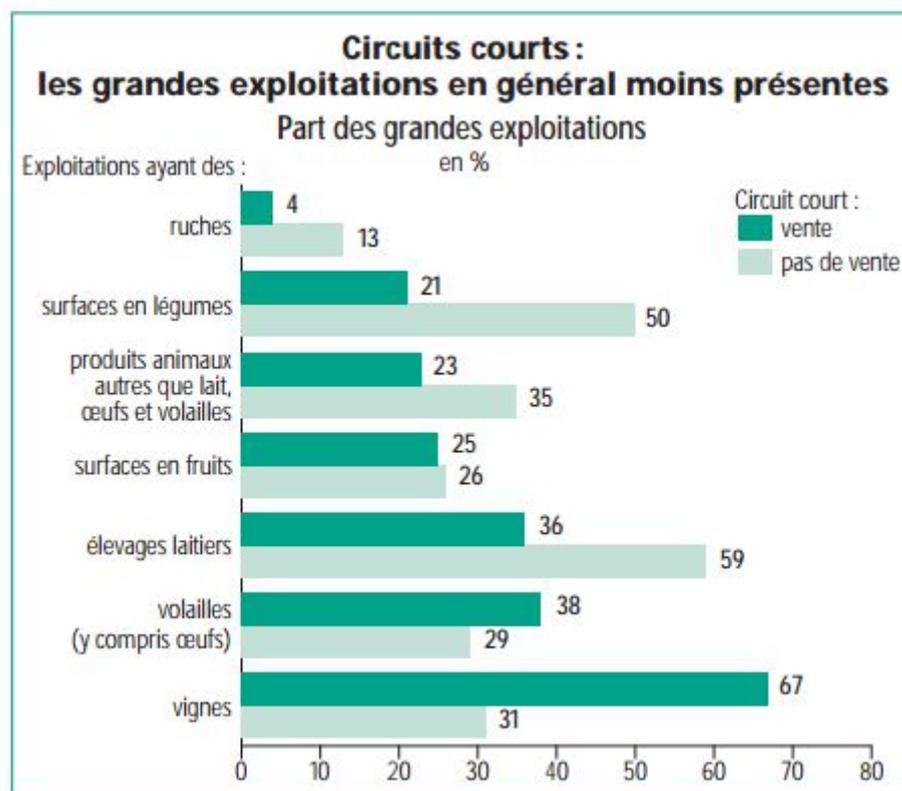
Le bio poursuit son essor en France

La Bio poursuit son développement et accroît son rayonnement auprès des Français. A l'occasion d'une conférence de presse le jeudi 25 février 2016, l'Agence bio a dévoilé les derniers chiffres de la Bio en France. Les ventes de produits bios sont en hausse de 10 % en 2015 par rapport à 2014 et atteignent 5,5 milliards d'euros. Selon la 13ème édition du Baromètre de l'Agence bio, sur un échantillon de 500 Français, près de neuf personnes sur dix ont consommé bio en 2015, dont six sur dix régulièrement. Le Bio fait désormais partie des habitudes des Français.

Distribution en circuit court

En 2010, 21 % des exploitants vendent en circuit court. Les producteurs de légumes ou de miel sont les plus engagés dans ce type de distribution. Les agriculteurs du Sud-est et d'outremer utilisent plus souvent ce mode de vente. Les exploitations sont en général plus petites et plus gourmandes en main-d'œuvre. La vente à la ferme est le mode de commercialisation principal. Privilégier la proximité avec le consommateur, c'est le choix effectué par 107 000 exploitants agricoles en 2010. Pour au moins une de ses productions, un exploitant sur cinq a ainsi opté pour des circuits courts, type de

commercialisation qui limite à un le nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur.



Source : SSP – Agreste – Recensement agricole 2010 - résultats provisoires

Des exploitants plus jeunes

Des exploitants plus jeunes 49 ans, c'est l'âge moyen d'un agriculteur vendant en circuit court. C'est trois ans de moins que ceux qui commercialisent uniquement en circuit long. Pour les deux produits, miel et légumes, où la filière courte de vente est plus ancrée, l'âge moyen est identique quel que soit le circuit emprunté. Parmi les pratiquants des circuits courts, un sur cinq a moins de 40 ans.

La vente à la ferme privilégiée

■ La vente à la ferme est le mode de circuit court le plus important en chiffre d'affaires. Ainsi, la moitié des exploitants vendant au plus près du consommateur classe ce mode de commercialisation ancestral en premier. La vente sur les marchés et à un commerçant détaillant est également bien placée. La livraison en paniers pèse peu et est même moins importante que l'apport aux grandes et moyennes surfaces. Six exploitants sur dix commercialisant en circuit court n'ont qu'un seul mode de vente principal. Un sur quatre en a choisi deux.

■ La vente directe au consommateur domine quel que soit le produit distribué en circuit court. Ainsi, quasiment tous les viticulteurs commercialisant en circuit court vendent sans intermédiaire au consommateur. Ce type de vente est moins systématique chez ceux qui vendent de la viande bovine, porcine ou ovine, mais ils sont tout de même trois sur quatre à le pratiquer. L'ajout d'un intermédiaire, qu'il soit restaurateur, détaillant, ou une grande ou moyenne surface, est moins répandu : il concerne entre 20 et 40 % des exploitants selon les produits. Ceux qui commercialisent des produits laitiers en circuit court sont les plus nombreux à avoir recours à ce type de vente, à peine plus éloigné du consommateur.

Circuit court : la ferme y trouve son compte

Modes de commercialisation (hors vins)¹
en % des exploitations

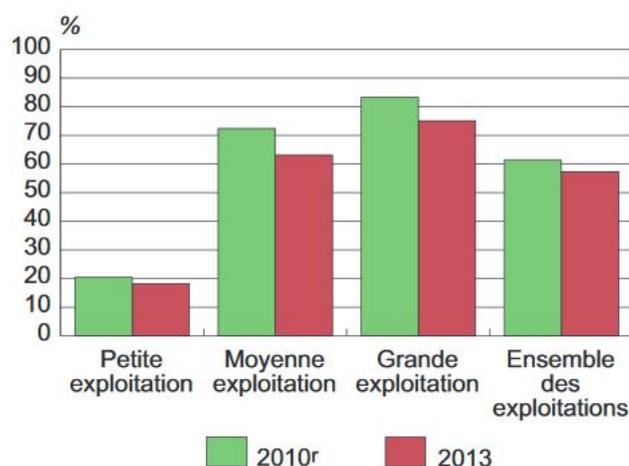
	Première	Deuxième ²	Troisième ²
À la ferme	48	30	23
Marchés	18	21	10
Commerçant détaillant	14	16	17
En tournée, à domicile	8	8	12
Point de vente collectif	5	8	8
Grandes et moyennes surfaces	3	4	6
En paniers (type AMAP)	1	3	4
Restauration commerciale	1	3	7
En salons et foires	1	3	7
Par correspondance	0,4	2	4
Restauration collective	0,3	1	3
Ensemble	100	100	100

1. Modes de commercialisation principaux en circuit court (classés en fonction de leur importance dans le chiffre d'affaires) tous types de produits sauf vins.
2. En part de ceux qui ont déclaré deux ou trois modes de commercialisation en circuit court.

Source : SSP – Agreste – Recensement agricole 2010 - résultats provisoires

Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs à temps plein

- Selon la dimension économique de l'exploitation



ANNEXE II : NOURRIR 9 MILLIARDS D'HOMMES : LE DEFI DE DEMAIN

Pour que tout le monde puisse manger **en 2050, il faudra doubler la production agricole mondiale**, voire la tripler en Afrique.

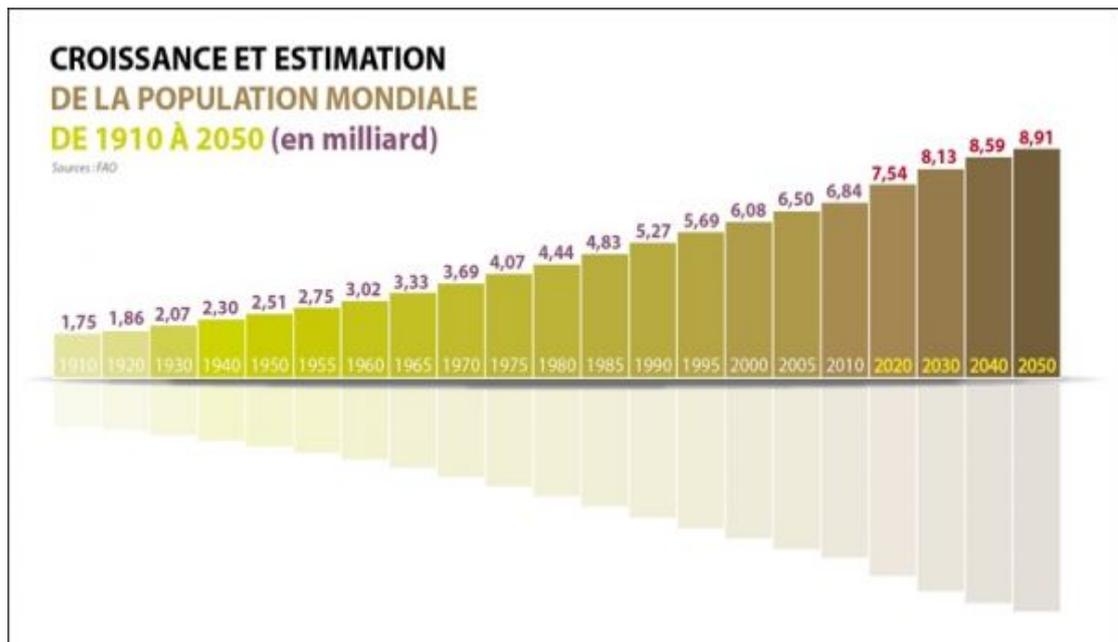
Mais face à de nouvelles contraintes, les solutions qui ont permis d'augmenter la productivité de l'agriculture au XXe siècle montrent actuellement leurs limites.

Une population qui augmente

La population mondiale est en constante augmentation : il y a 80 millions de naissances par an et le taux de natalité est d'autant plus élevé dans les pays les plus pauvres. L'espérance de vie augmente notamment dans ces pays, car le taux de mortalité infantile diminue.

Cela s'explique par une meilleure éducation des filles et par le développement des méthodes d'hygiène, qui permet de limiter les maladies des enfants.

Nous sommes aujourd'hui 7 milliards d'habitants sur Terre. Selon les démographes, **nous serons 9 milliards en 2050**.



Moins de terres cultivables

Aujourd'hui, 12 % des terres émergées sont cultivées (57 % en Inde, 35 % en France, 7 % en Russie et 3 % en Égypte).

Le réchauffement planétaire actuel provoque des **changements climatiques** dont les conséquences se font déjà ressentir.

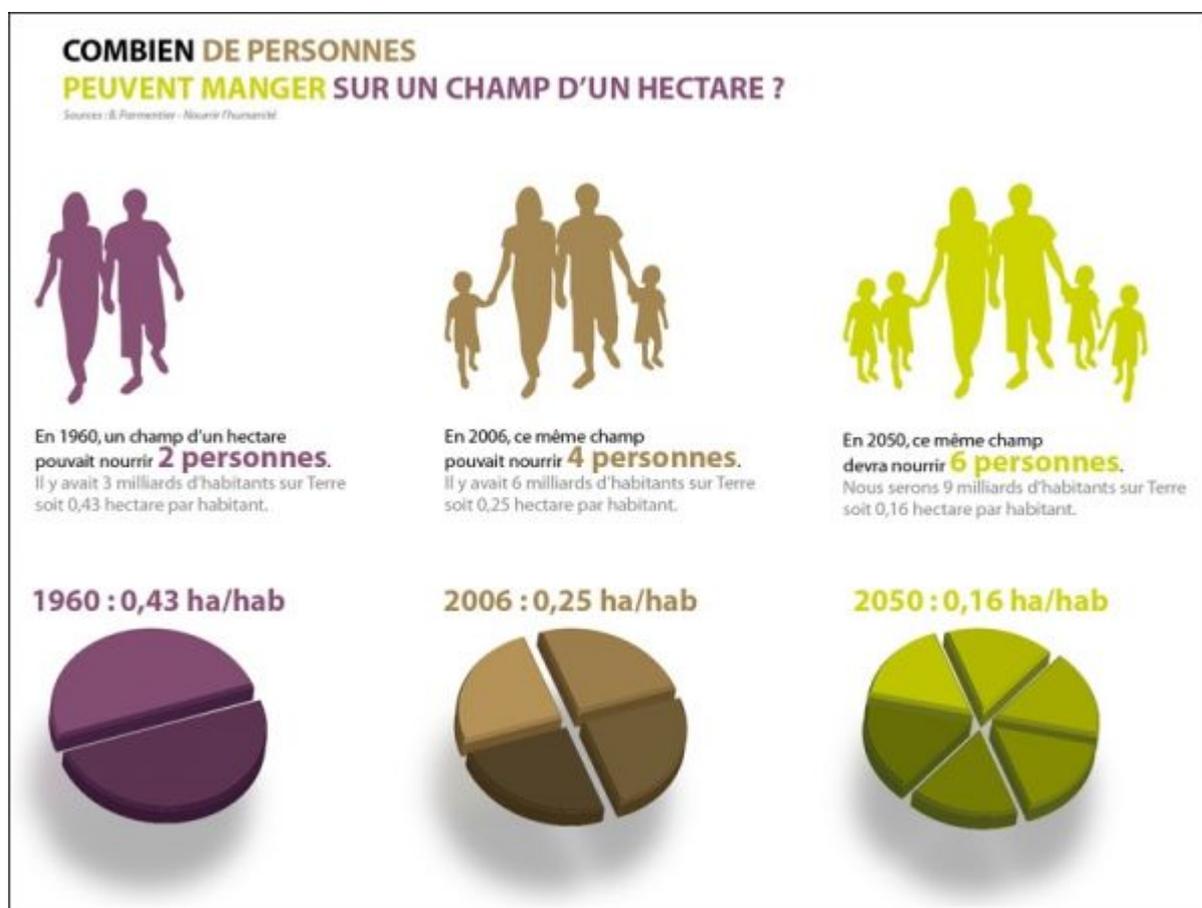
Les **phénomènes climatiques extrêmes** comme les tempêtes et ouragans sont **de plus en plus fréquents** ; les températures augmentent et les précipitations sont de plus en plus irrégulières. Certaines régions connaissent une sécheresse qui rend la terre difficilement cultivable et les déserts s'étendent de façon irréversible (c'est ce que l'on appelle la désertification). D'autres régions connaissent des périodes de

pluies de plus en plus intenses causant des inondations, et détruisant les terres cultivées.

Le réchauffement planétaire entraîne également la fonte des glaciers et une augmentation du volume des océans. Cela a pour conséquence l'**élévation du niveau de la mer** qui s'est élevée de 12 cm depuis 1880. On estime qu'il pourrait monter de 40 cm à 120 cm d'ici 2100, réduisant un peu plus la quantité de terres cultivables.

L'**urbanisation croissante** (les villes s'étendent de plus en plus) participe également à la diminution des terres cultivables. De plus en plus de personnes vivent en ville. En 2008, la moitié de la population habitait en ville et cette proportion va continuer d'augmenter, notamment dans les pays en développement.

Selon la FAO (Food and Agriculture Organization), en comptant 40 hectares pour les logements en infrastructures nécessaires à 1 000 personnes, la croissance démographique mondiale entre 1995 et 2030 devrait mobiliser à elle seule 100 millions d'hectares supplémentaires de terres à des fins non agricoles.



Toutefois, des études montrent qu'une part significative de terres cultivables ne sont pas actuellement exploitées, notamment en Afrique centrale et en Amérique du Sud.

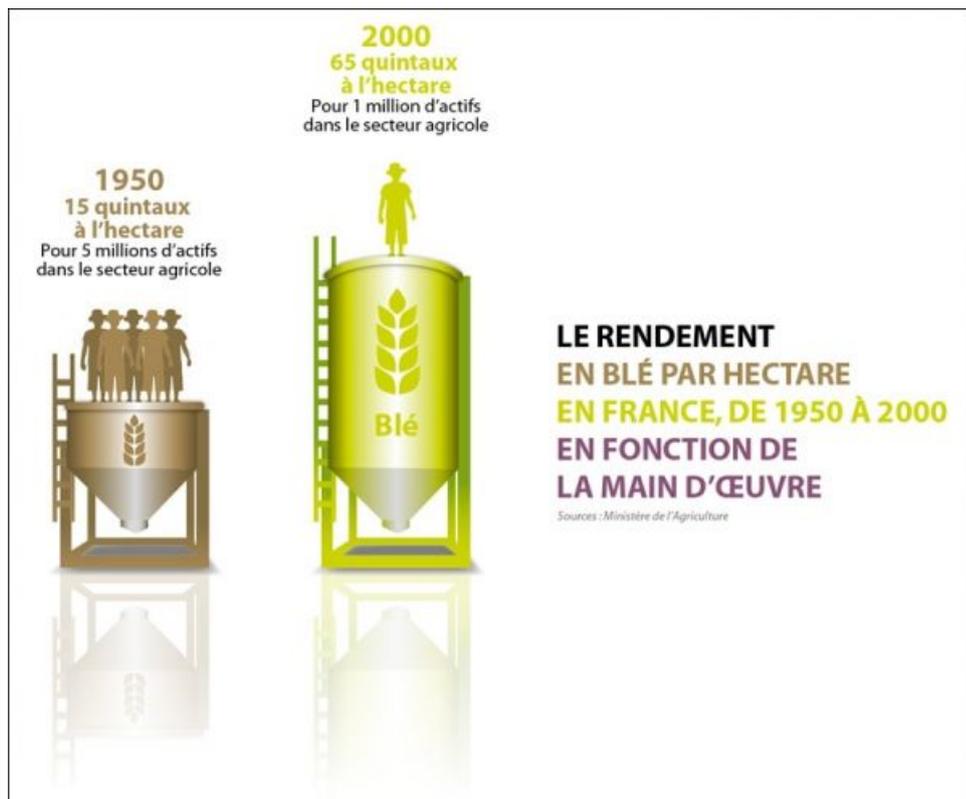
Une nouvelle fois, c'est davantage la répartition de ces terres (et donc des productions) par rapport aux populations qui risque de poser problème, plus que la ressource elle-même.

Un système de production qui montre aujourd'hui ses limites

L'**agriculture productiviste** (ou intensive) est apparue dans la seconde moitié du XXe siècle, aux États-Unis, puis s'est étendue aux pays du Nord. L'objectif était d'augmenter la productivité et les rendements grâce à la mécanisation de l'agriculture, à l'usage d'intrants (pesticides, engrais...) et à la sélection végétale et animale (utilisation d'OGM : organismes génétiquement modifiés).

La productivité est au rendez-vous : en France, en 1950, le rendement en blé est en moyenne de 15 quintaux à l'hectare. En 1970, il passait à 30 qx/ha ; en 2000, il est de l'ordre de 65 qx/ha.

Cette amélioration des rendements s'accompagne d'une réduction spectaculaire de la main d'œuvre. En 1950, en France, 5 millions d'actifs relevaient du secteur agricole. Ils ne sont plus qu'1 million en 2000.



Mais ce système de production a ses limites. Les impacts qu'il génère sur l'environnement et parfois sur la santé humaine sont de plus en plus pris en compte par les décideurs et les consommateurs.

Un système qui nécessite beaucoup d'eau et susceptible de la polluer

- Le cycle de l'eau est modifié de manière importante

L'eau est aussi indispensable pour boire que pour manger. Par exemple, **il faut en moyenne 4 tonnes d'eau pour produire de quoi remplir l'assiette d'un Européen chaque jour.**

Or, l'eau douce ne représente que 2,5 % des ressources mondiales d'eau (le reste est salé). Les deux tiers d'eau douce sont glacés. **Il nous reste donc 1 % de l'eau**

présente sur la planète pour nos activités agricoles, industrielles et nos besoins domestiques.

L'agriculture consomme 70 % de cette eau douce disponible, dont le cycle naturel est alors modifié.

L'agriculture productiviste est basée sur une irrigation importante, allant parfois puiser dans des nappes phréatiques qui ont mis des millions d'années à se constituer.



L'agriculture productiviste a misé sur une irrigation importante des terres.

Prenons l'exemple de l'aquifère Ogallala aux États-Unis, une des plus grandes nappes d'eau souterraine au monde, qui s'étend sous huit États, du Dakota du Sud au Texas. C'est grâce à sa découverte et son exploitation que cette région est devenue une des plus productives au monde. A l'époque, on n'avait pas envisagé l'épuisement de l'eau de l'aquifère. Aujourd'hui, c'est la moitié de l'aquifère qui a été utilisée et qui ne se renouvellera pas, posant ainsi la question de l'avenir de cette région agricole.

En plus de cela, les sécheresses plus fréquentes, la désertification et la croissance importante de la population, expliquent que **l'eau potable devient une denrée de plus en plus rare** (plus de personnes doivent se partager la même quantité d'eau).



Cependant, l'eau douce étant **très inégalement répartie sur la planète** : une dizaine de pays (Brésil, Russie, États-Unis, Canada, Chine, Indonésie, Inde, Colombie, Pérou) possèdent 60 % de l'eau mondiale, et 80 pays (principalement situés en Afrique et au Proche-Orient) souffrent de pénuries.

Le problème de l'accès à l'eau ne se posera donc pas de la même façon en fonction des pays.

- Une pollution de l'eau due à l'utilisation d'intrants

Avec l'utilisation d'engrais de synthèse, de pesticides, d'insecticides pour améliorer la productivité, l'agriculture intensive et l'élevage ont participé à l'**augmentation de la pollution des eaux**. Aujourd'hui, on trouve des pesticides dans 75 % des eaux de surface et 57 % des eaux souterraines. Des résidus de pesticides se retrouvent également dans les eaux de pluie.

L'irrigation des terres est pourtant cruciale pour nourrir l'humanité. Il va donc falloir produire **plus en utilisant beaucoup moins d'eau**.



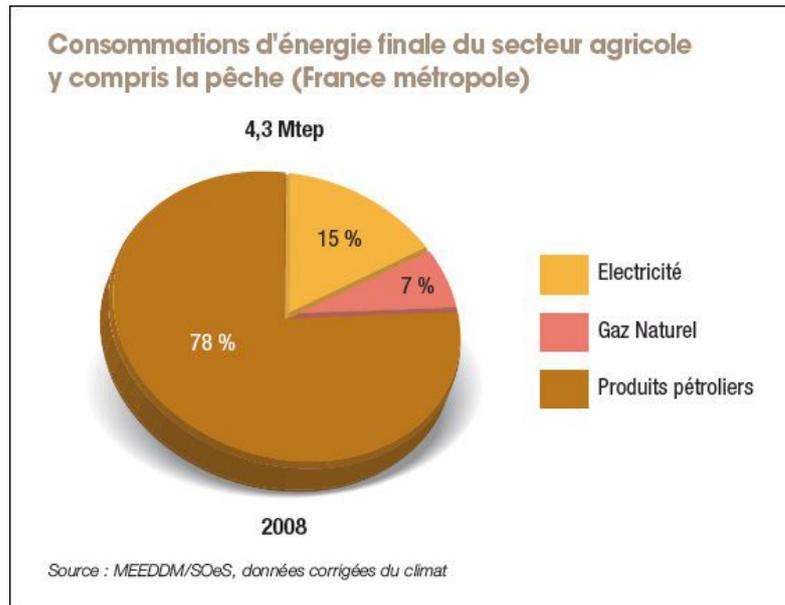
Pulvérisation de pesticides sur des cultures en zone péri-urbaine.

Un système qui a misé sur l'abondance du pétrole

La mécanisation de l'agriculture est un des éléments qui a permis d'augmenter la productivité depuis la moitié du XXe siècle.

Mais pour faire fonctionner les tracteurs, moissonneuses-batteuses..., chauffer les serres et les bâtiments d'élevage, il faut de l'énergie.

Aujourd'hui, cette **énergie est largement fournie par le pétrole**. Or, cette ressource s'épuise. Si notre consommation énergétique continue d'augmenter, on estime qu'il ne nous reste que 40 ans de pétrole. Et il n'existe pas à ce jour une énergie qui pourrait remplacer à elle seule le pétrole.



Cela pose également un problème financier aux agriculteurs. Si l'énergie représente 5 % des coûts de production d'une exploitation agricole en France, ce coût peut monter jusqu'à 30 à 40 % dans des systèmes de production très dépendants de l'énergie fossile (certaines productions animales, serres...). **Avec l'augmentation du prix du pétrole, les charges de production seront plus élevées.**

nodes de consommation des pays riches qui demandent beaucoup de ressources et d'énergie

Les habitudes alimentaires des populations des pays riches demandent beaucoup de ressources et consomment beaucoup d'énergie.

En France, notre alimentation a beaucoup évolué depuis 50 ans. Notre **consommation de viande a presque doublé** (de 44 kg par an en 1950, elle est passée à 85 kg en 2007), alors que la consommation de céréales (pain) a été divisée environ par 3 et celle de légumineuses (pomme de terre) par 7.

Produits	1950	2007
En kilos par habitant et par an		
Fruits	38	58

Légumes	60	55
Viandes	44	85
Poissons	10	11
Fromages	5	10
Pain	121	42
Pomme de terre	153	22
Vin (en litre)	143	51

Au cours des dernières décennies, les populations des pays émergents disposant de revenus plus importants (comme l'Asie et l'Amérique latine) ont également augmenté leur consommation de viande de 5 à 6 % par an, alors que celle des pays pauvres (comme l'Afrique subsaharienne, le Proche-Orient et l'Afrique du Nord) n'a pas augmenté.

Or **ces évolutions des modes d'alimentation**, s'ils sont en général synonymes de meilleure croissance et meilleure santé, **ne sont pas sans impact sur l'environnement.**

En consommant plus de protéines animales (viande, fromages...), **on augmente les gaz à effet de serre émis par les déjections animales et la digestion des ruminants** (vaches, chèvres, moutons) qui représentent un quart des émissions mondiales de méthane (le méthane a un potentiel de réchauffement global 23 fois supérieur au dioxyde de carbone).

Dans nos sociétés occidentales et favorisé par la mondialisation, nous sommes également habitués à pouvoir consommer tous les types d'aliments tout le temps, quel que soit leur provenance, ce qui n'est pas sans impact sur l'environnement (principalement en termes d'émissions de gaz à effet de serre).



La multiplication des cheptels participe à l'augmentation des gaz à effet de serre.

Prenons l'exemple avec les fruits et légumes. Hors saison, les fruits et légumes ont dû pousser sous des serres chauffées ou être importés de loin par bateau ou par avion. **Transportés par voie aérienne, ils consomment alors 10 à 20 fois plus de pétrole que le même fruit ou légume produit localement en saison.**

(Source : <http://extraterrestre/dossier-mois/chap/805/Nourrir-9-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine>)

ANNEXE III

liste des personnes auditionnées et COMPTES-RENDUS DES VISITES

Dominique Chapuis, agriculteur

Dominique Pottier, député (PS) de la Meuse

Patrick Bureau, Chercheur, Agrotechnicienne/INRA

Jean Claude Mensch, maire d'Ungersheim, membre du réseau « villes et villages en transition »

Arsène Bingert, paysan à Erstein

Patrick Messet, producteur de lait, président de la coopérative HOP LA

Madame Marie Pierre Muller, DRAAF adjointe

Madame Marie Josee AMARA, Chef de projet (Alimentation) à la DRAAF

Mme. Aude Forget à la Chambre d'Agriculture

MME Julie Ambry, OPABA-Agriculteurs bio d'Alsace (personne rencontrée

David Hornecker de l'association Le Jardin de Marthe

Julien Messer, Jeunes agriculteurs du bas-rhin

Compte rendu de l'entretien avec Dominique Chapuis, agriculteur dans le Rhône

Facteurs du succès pour une exploitation

- le choix d'orienter sa production vers une niche rentable, en cultivant des produits à valeur ajoutée et adaptés au sol (maurene glaciaire): la production de semences certifiées: blé, colza
- la gestion de la ferme « comme une entreprise » : un mode de gestion sous forme d'exploitation à responsabilité limitée et l'externalisation des débouchés à une coopérative loi de 1901 (qui devient le propriétaire des produits, porte les risques, permet de créer des volumes, assure les débouchés via en lien avec les distributeurs de semence)
- une approche d'une production en autonomie et ne souhaitant pas vivre de subventions, accompagnée d'une vision prospective du métier (ne pas dépenser trop tôt, diversifier les investissements et sources de revenus) et de la notion de plaisir à développer tel ou tel type de production agricole
- une proposition de méthodes pour réduire l'usage de produits chimiques : le croisement des variétés résistantes, un travail sur la rusticité des semences, la rotation de cultures, le labourage, la bio-intervention, la formation continue et la surveillance « manuelle » et quotidienne de l'état des parcelles et des pousses, une approche rationnelle et adaptée aux situations des exigences environnementales

Compte rendu de l'entretien avec Jean-Claude MENSCH, maire d'Ungersheim, membre du réseau « villes et villages en transition »

Objectifs :

- tendre à la souveraineté alimentaire (un des principaux outils est la coordination entre les cuisiniers et les producteurs /distributeurs (50 % autosuffisance atteint pour les cantines)
- faire abstraction de tout produit phytosanitaire
- mettre en place une restauration scolaire 100% bio, au sein du village comme à destination des villages environnants
- développement d'une exploitation maraîchère bio de 8 Ha, administrée par une régie municipale agricole, dont les travaux sont effectués par des travailleurs en chantier d'insertion et par les bénévoles, apte à produire 500 repas par jour dont 100 sur la seule commune d'Ungersheim
- le désir du changement et l'emploi de techniques de démocratie participative afin d'impliquer les habitants
- une production de proximité favorisée; ce qui bénéficie à toutes les parties de la chaîne de valeur (l'excédent est utilisé pour créer des avantages pour la communauté)
- un projet de création d'une légumerie-conserverie, permettant notamment de sauver les surplus
- la création de la monnaie locale pour retenir une partie de l'argent qui est exporté en dehors du village (encourager les achats des produits locaux)
- l'agro-forestation, l'entretien des parcelles à la main (8 Ha) pour lutter contre « les herbes auto-invitées »
- l'importance du rôle de la puissance publique en qualité de: 1) initiateur 2) facilitateur 3) accompagnateur

Compte rendu de l'entretien avec Patrick MESSET, producteur de lait, président de la coopérative HOP LA

La coopérative HOP LA est un magasin de producteurs s'inscrivant dans le cadre de l'article L. 6119-8 de la loi relative à la consommation du 17 mars 2014 a posé leur cadre introduisant un nouvel dans le code rural et de la pêche maritime :

« Art. L. 611-8. – Dans une optique de valorisation de leur exploitation et de leur terroir, les producteurs agricoles locaux peuvent se réunir dans des magasins de producteurs afin de commercialiser leurs produits dans le cadre d'un circuit court organisé à l'attention des consommateurs. Ils ne peuvent y proposer que des produits de leur propre production, qu'elle soit brute ou transformée. Ces produits doivent représenter en valeur au moins 70 % du chiffre d'affaires total de ce point de vente. Pour les produits transformés ou non, non issus du groupement, les producteurs peuvent uniquement s'approvisionner directement auprès d'autres agriculteurs, y compris organisés en coopératives, ou auprès d'artisans de l'alimentation, et doivent afficher clairement l'identité de ceux-ci et l'origine du produit. »

Les producteurs assurent des permanences d'au moins un jour par semaine dans les magasins, pour tenir et contrôler la caisse, servir et informer les clients, approvisionner les rayons.

Motivations :

- concenvoir une structure où rester maître de sa production
- s'affranchir des choix des structures municipales (emplacements marchés) et maîtriser le lieu de distribution et le matériel utilisé

Facteurs du succès pour la coopérative :

- le pouvoir décisionnel et la gestion de la coopérative restent entre les mains des paysans-producteurs : chacun de membres dispose d'une voix
- un contrat de 10 ans durant lesquels les producteurs s'engagent à travailler ensemble au moins 1 jour par semaine dans le magasin
- le point de vente collectif (magasin) : les producteurs restent propriétaires de leurs produits jusqu'à la caisse, la coopérative retire 8 % du remboursement pour ses prestations et les prix de produits sont identiques quel que soit le lieu de commercialisation (pas de concurrence entre les ventes au magasin et les autres canaux de distribution)
- la possibilité de commercialiser les produits via d'autres circuits, dans le respect du cadre défini ci-dessus
- pas d'achat-revente de produits autres que ceux des producteurs
- systématisation d'une vente directe aux consommateurs
- une hyper saisonnalité
- pas d'emprunte carbone ni de suremballage
- des prix définis par les producteurs
- la réussite des producteurs (et la coopérative): la formation et le savoir-faire comptable, la mutualisation des services dont la structure a besoin au quotidien (un mécanicien, un préparateur de produits carnés, un comptable), une coopérative pour regrouper l'expérience et aider les agriculteurs à trouver les solutions eux-mêmes, la formation du banquier à la culture et aux exigences économiques des paysans, la transmission de l'expérience
- un contrôle interne conséquent (respect du fonctionnement de la structure, des critères internes de labellisation Hop La, de la saisonnalité, de la maîtrise du risque sanitaire

Aides de la puissance publique à l'installation de la coopérative : Région et Union

européenne (FEADER)

Réflexions :

- il convient davantage de soutenir professionnellement ce type de filière plus que de soutenir artificiellement une pseudo-demande
- au surplus, il revient au producteur de convaincre le consommateur (communication, développement de l'agro-tourisme ...)

Développement potentiel de la structure :

- atelier collectif de légumerie-conserverie
- ferme-auberge
- poney-club et tour en calèche
- cours de cuisine

Effets positifs sur la création d'emplois

Compte rendu de l'entretien avec Arsène BINGERT, paysan (Erstein, Bas-Rhin) – en lien avec l'AMAP céréales paysannes

Principe :

- Propose des céréales de variété ancienne (blé, grand et petit épeautre, avoine, seigle, sarrasin), cultivées en biodynamie* disponibles en grain ou en farine et livrées mensuellement en plusieurs points de Strasbourg via l'AMAP céréales paysannes, et de la choucroute, également biodynamique
- Inscrit son action dans le cadre de l'OPABA, Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace, syndicat professionnel qui rassemble tous les agriculteurs biologiques et biodynamiques alsaciens, la vocation de l'OPABA est de développer une agriculture biologique de qualité ouverte à tous. Créée en 1980 à son initiative et celle de 7 autres paysans, l'OPABA est ouverte aux transformateurs et distributeurs de la filière biologique alsacienne.
- Développe un label ayant une exigence supérieure à celle de l'AB européen (Demeter, *qui* est l'organisme de contrôle et de certification de l'agriculture biodynamique sur le territoire français)
- Défend un modèle qui évite une mémoire négative des produits chimiques dans les sols et dans l'eau, qui participe en ce sens à faire réaliser une économie à la collectivité en terme de réduction du coût de traitement des eaux usées
- Développe une monnaie complémentaire : le Stück
- Promeut une économie en circuit court tendant à un coût de revient sensiblement égal à celui des produits commercialisés via la grande ou moyenne distribution
- Regrette l'orientation des subventions de la puissance publique vers la production intensive et l'impossibilité de commercialiser ses semences, faute de disposer d'une firme identifiée par
- Souhaite un assouplissement du code du travail en faveur de l'emploi de travailleurs saisonniers, proche du modèle allemand, ou encore de travailleurs handicapés

Définition de l'AMAP :

Une association pour le maintien d'une agriculture paysanne, ou AMAP, est un partenariat

de proximité entre un groupe de consommateurs et une exploitation locale (généralement une ferme), débouchant sur un partage de récolte régulier (le plus souvent hebdomadaire) composée des produits de la ferme. L'AMAP est un contrat solidaire, basé sur un engagement financier des consommateurs, qui paient à l'avance la totalité de leur consommation sur une période définie. Ce système fonctionne donc sur le principe de la confiance et de la responsabilité du consommateur ; il représente une forme de circuit court de distribution.

Avantage des AMAP :

Une démarche écologiquement saine, socialement équitable, et économiquement viable.

** comme l'agriculture biologique, la biodynamie a pour objectif d'établir une production agricole durable en évitant les produits industriels et minimisant les apports extérieurs, bien qu'elle les autorise sous certaines conditions, la biodynamie affiche une volonté de produire des plantes dites saines en proscrivant l'emploi d'engrais et pesticides solubles, naturels ou non. Seuls les composts de substances végétales ou animales, susceptibles d'être décomposées par les organismes vivants dans le compost sont autorisés.*

Compte rendu de l'entretien avec Monsieur Bureau, chercheur à Agro paris Tech – INRA le 16 juin 2016

Entretien mené par Baby et Laetitia

Résumé : une explication des deux types d'agricultures existantes (Agro-industrie VS Agro-écologie), la force de la FNSEA, la PAC, la politique de l'État/ministère agriculture notamment en faveur de la recherche sur les nouveaux modèles

- Une évolution est possible : par la pression européenne sur les États suite à des plaintes ; par la pression de l'opinion publique.
- Une opinion publique informée par les associations mais qui sont moins puissantes en France que dans d'autres pays. (GB par exemple : Bird life : 3 millions d'adhérents. Ligue de protection oiseau : 40 000 adhérents) où le rapport de force est plus équilibré.
- Il n'existe aucune vision européenne commune sur ce sujet :

- Italie, Espagne, France : modèle qui prône le besoin de l'aide de l'État
- pour la Suède Danemark : de grosses exploitations avec gros endettement)
- pour la Roumanie , Grèce : petites exploitations,
- la commission de l'UE a surtout une vision capitaliste

Il s'agit d'un« Secteur pas comme les autres » disent certains : exception et spécificité française Il est vrai qu'il s'agit d'un secteur à part mais surtout en Afrique ou dans les pays en développement en règle général. En réalité en France l'alimentation ne concerne que 14 % de la consommation des ménages et n'est plus un enjeu aussi stratégique. La question de l'auto dépendance alimentaire n'est pas un sujet en France mais l'agriculture a un vrai rôle sur territoire et environnement

- Un système économique coûteux : 50 000 € pour une subvention apporte 10 000 € de revenu

Les subventions constituent 80 % du revenu des céréaliers . Il s'agit d'un paradoxe de ce milieu qui revendique d'être traité comme les entreprises.... mais demande des prix

garantis

Fnsea : réfute ces arguments en général et souhaite le maintien du système.

Dans le système d'aide américain, ont été remis en place un système couplé entre type de production et quantité produite. La PAC a découplé les aides. Aides axées sur l'hectare. Le couplage a été cassé, car il conduisait à une surproduction.

Le problème du système européen est qu'il dépend beaucoup des subventions qui sont plutôt attribuées aux « grands » qui n'en ont pas besoin et pourrait vivre de leur travail et de la vente au juste prix de leur production

Le ministre de l'agriculture, M. Barnier avait tenté en 2008 et son orientation a été poursuivi par le ministre M.le Foll, de défendre mordicus les subventions mais en tentant des les réorienter vers les petites exploitations (« 52 hectares »). Ce système de paiement redistributif maintenant des structures sur les territoires et permettant le développement de l'agro écologie.

- Pour les éleveurs la réflexion sur le moyen d'assurer des revenus avec une petite exploitation conduit à développer son activité vers les marchés de niche (VS production de masse) mais il convient de noter que 50 % viande que nous consommons aujourd'hui est de la viande hachée. Produire de la qualité entraîne des coûts de production élevés.
- **Agir avec les consommateurs : nos nouvelles habitudes alimentaires** n'impliquent pas d'amélioration de la qualité (ex : les sandwicheries, les fast food se fournissent auprès de producteurs de poulets de Thaïlande et du Brésil) . La production française sur ce type de « produits » n'est pas compétitive même avec les droit de douanes ; Une solution peut résider dans les productions qui se distinguent ex bio. Il y a actuellement beaucoup de conversion mais il convient de faire attention à la saturation
- Deux modèles de production dominant et coexistent : soit un système très extensif (grands espaces en Australie, Argentine) soit industriel (Allemagne de l'Est) avec parfois l'emploi abusif de travailleurs détachés (biélorusses) dans conditions peu acceptables et des exonérations fiscales et sociales pour les travailleurs allemands. La France est entre ces deux modèles.
- Deux modèles qui s'affrontent :

1/ le premier basé sur l'artificialisation : le modèle AGRO INDUSTRIEL

L'idée de base est la suivante : la terre est un substrat et pour faire pousser ses plantes , on l'alimente par des constituant . L'agriculteur a donc besoin d'azote. Autrefois il utilisait le guano. Le chimiste Haber trouve le moyen de capter l'azote dans l'air et la production est améliorée... Azote , phosphore, potasse..... permettent la croissance des plantes. Les pesticides empêchent la présence d'insectes. Le bilan est 70 ans de recherche très efficace mais d'énormes pertes sur l'environnement. L'azote a un impact terrible et en cascade détruit durablement la biodiversité

- 2 / le second modèle est dénommé AGRO ECOLOGIQUE. Il traduit la réflexion actuelle sur les cycles biologiques. (ex modèle antillais, jusqu' à trente cultures associées sur un même espace). L'agro agriculture consiste à associer les cultures, respecter le cycle biologique, à respecter l'équilibre écologique. L'autre option favorise les mono cultures et la terre à qui on apporte des nutriments. Jusqu'à présent très peu de fonds ont été attribué à la recherche sur ces sujets car il était considéré qu'il était trop cher (ce système implique une main d'œuvre chère). Les obstacles sont le prix et en France l'opposition forte de la FNSEA très représentées dans les instances professionnelles et ayant une grande force de conviction vis à vis des collaborateurs du ministère de l'agriculture.
- Agir sur la formation : Le ministre actuel a proposer d'attaquer une réforme par la formation ...(lycée agricole) et l'octroi d'aides orientées vers des mesures agri

environnementales (groupement économie et écologique). Le plan éco phyto initié par Mme Kosuskio-Moriset et poursuivi par Le Foll. La FNSEA s'est organisée pour empêcher le déploiement de ce plan (résistance dans tous les comités techniques) la FNSEA pronant la production de masse et l'industrialisation de l'agriculture .

- Sur la nouvelle Pac et l'énorme levier que constitue les 9 milliards de subvention en France. Les dernières négociations de la PAC ont vers une répartition plus intelligente. La commission n'a rien repris. Il manquait de forces en faveur du changement. Ainsi l'Allemagne « a tourné casaque ».. précédemment favorable à l'environnement , l'Allemagne s'est finalement opposé au verdissement de la PAC en raison notamment de la structuration de l'agriculture en Allemagne de l'Est qui a pris du poids.

En France le ministre a du gérer l'opposition des milieux professionnels majoritaires Pour changer il conviendrait de lutter contre dumping social et l'emploi de mains d'oeuvre à bas cout comme le pratique certains pays.

- Le secteur de l'agro écologie a longtemps été délaissé par la recherche .Des efforts à faire de la part des écoles supérieures d'agronomie, des laboratoires de recherche et des universités (AgroTech, CNRS, INRA ...). Sous l'impulsion du ministère de l'agriculture, l'INRA commence à travailler sur cet autre modèle. L'inflexion de la programmation des recherches a permis aussi des projets de recherche sur l'ethno-agriculture.

Derrière les termes les partenaires n'ont pas la même perception. Pour Xavier Belin de la FNSEA, réduire les intrants chimiques par l'usage de gros tracteurs relève déjà de l'agro écologie. L'alternative à la chimie serait une certaine mécanisation en évitant les herbicides. Il convient de souligner que beaucoup de gens dépendent de ce système (cr les conseils agricoles, soit 25 000 personnes dans les chambres d'agriculture, les coopératives apportent du conseil et vende des produits; Pour Pierre Rabi, il s'agit d'un mode de vie

- Concernant les semences : le principe adopté fut d'accorder des brevets exclusifs en contre partie de l'investissement à la recherche. Ainsi un agriculteur n'a pas le droit de replanter des semences hybrides. Ce modèle est très performant mais très cher. Il conduit à de grands monopoles et à la diminution des variétés (plus que 4 ou 5 variétés) qui induit un risque d'appauvrissement génétique. Le débat relève du droit de la propriété intellectuelle et de la recherche en agronomie (pour éviter des lignées dégénérées un catalogue fixe ce qui est autorisé ou interdit et ainsi éviter des problèmes sanitaires). Le contrôle empêche cependant les semences traditionnelles qui apportent la diversité.
- Il est possible d'engager une transition pour quitter l'artificialisation et se rapprocher des cycles grâce à la puissance de l'État. De fait les ministères (environnement et Agriculture) ont engagé des programmes à l'identique du Millenium Eco system Assessment de la Grande Bretagne, qui se dénomment Efese : évaluation française des écosystèmes environnementaux. Horizon 2020... Le socle de ce travail est le Grenelle de l'environnement et la feuille de route qui en a été extraite. L'objectif : 50 % production classique et 20 % d'agriculture biologique. La cohabitation des deux systèmes est possible : avec d'un coté une agriculture dédiée à la production massive (ex le blé destiné en partie à l'exportation); le reste pour le marché local utilisant les techniques de l'agro écologie.

Intervention publique : incitation / territoire : l'État peut inciter davantage à replanter des haies : auxiliaires, mais il n'est pas possible de tout changer

- Des petits changements du côté des acteurs
 - la FNSEA : certains adhérents se tournent vers le bio mais essentiellement pour des raisons économiques et la recherche de nouveaux marchés
 - Un nouvel acteur important : **les conseils régionaux**. Les régions vont gérer le 2^e pilier de la pac sur le développement rural : 1,6 milliards € /an
Ils peuvent développer des mesures agri environnementales et orienter les fonds leader
Une évolution positive est possible si les régions font le choix de bons experts. Bien cadré leur action peut être utile. Leur action est à observer attentivement dans les années à venir.
- Le risque est de nommer auprès du président pour les affaires agricoles, un élu agriculteur issu du réseau FNSEA sur des fonctions stratégiques peu favorable à l'émergence d'initiatives alternatives.

COMPTE RENDU RECONTRE AVEC LA DRAAF **17 juin 2016 (Direction générale de l'alimentation, l'agriculture et la forêt)**

Présents : Mme Marie Jose AMARA, Chef de projet (Alimentation)
Lamine
Uttam

POINTS SAILLANTS

1.1 En premier lieu, elle nous a brossé un tableau sur le fonctionnement de la direction et de ses missions principales. Dans le cadre du nouveau programme national pour l'alimentation (PNA) de 2014, les actions menées par le ministère et la DRAAF se situent autour 4 axes prioritaires : la justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'ancrage territorial et la mise en valeur du patrimoine.

1.2 L'Alsace est une région qui a un gros problème de surpoids et d'obésité chez les enfants. La DRAAF, à cet effet, conduit des ateliers de formation pour les jeunes pour les amener à mieux s'alimenter en consommant des produits locaux. En tant que ministère, dans les interventions avec les jeunes, les officiers privilégie les produits issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement pour leur consommation.

1.3 En Alsace, les petits producteurs font beaucoup de ventes directes (pour avoir des statistiques sur le nombre de petits agriculteurs an Alsace on nous a conseillé de contacter l'Agreste Alsace).

1.4 Les consommateurs parlent souvent d'un retour aux produits du terroir et on pense que le secteur est propice pour se développer. Or, 80 % des achats des consommateurs pour les produits agricoles se sont en grande surface. Le consommateur cherche le rapport qualité/prix. Il y a aussi la problématique : Est-ce que les consommateurs vont toujours venir à l'AMAP pour trouver des produits frais en hiver ?

1.5 Chez les petits producteurs, il y a une taille critique et les petits agriculteurs ne veulent pas s'agrandir car cela engendrait d'autres problématiques pour eux. Par exemple, le souci de ne pas pouvoir subvenir à la demande et la compétition rude qui limite la rentabilité.

1.6 Le marché de la nouvelle douane, a été mise en place par l'euro métropole. C'est une structure qui regroupe 8-10 producteurs locaux et qui vendent leurs produits en circuit direct.

1.7 En décembre 2015 en Alsace, la DRAAF a mis en place une cartographie interactive de géo-localisation via « google map » des associations en attente de dons. Si un distributeur a des surplus, il peut favoriser des dons de proximité en petite quantité. Mais les petits producteurs n'ont pas ce réflexe. Ce système est entré en opération en janvier 2016 et il faut du temps que cela fait ses preuves.

1.7 Désormais, ceux qui s'installent sur Strasbourg c'est plus en produits bio. Mme. Françoise Buffet, élue de la ville de Strasbourg vise à promouvoir l'agriculture bio sur Strasbourg. Les producteurs bios ont une autre éthique de production.

1.8 Les petits producteurs écoulent principalement leurs produits en vente directe. Ils ont tout à fait leur place sur ce marché et ils ne jouent pas dans la même cour des grands distributeurs. Les grands distributeurs et multinationaux vendent leurs produits transformés. Les gros producteurs, qui se sont lancés dans des cultures à gros volume, ont plus de difficulté car ils sont soumis à la concurrence. Néanmoins, quand les consommateurs ont besoin de produits locaux, ce n'est pas forcément auprès de petits producteurs qu'ils vont s'approvisionner car ceux-ci vendent surtout en circuit directs.

1.9 Il y a une relation particulière entre le consommateur et le producteur dans un circuit court mais à d'autres volumes plus conséquents, il y a le besoin d'avoir un intermédiaire.

2.0 Beaucoup d'associations veulent récupérer ou récolter des produits qui ne vont pas être vendus. Or, les petits producteurs n'acceptent pas que les gens viennent récolter dans leurs champs.

3.0 Le ministère s'est fixé des objectifs concrets :

Objectif 1- 20 % des produits bios en restauration collective d'état (2012)

Objectif 2- 40 % des produits issus de la production locale dans la restauration collective (horizon 2017)

Mais, la législation actuelle va à l'encontre de ces objectifs. Quand on parle de restauration collective c'est de gros volumes et on doit impérativement passer par des marchés publics (achats au delà de 25, 000 euros) et on ne favorise pas forcément des producteurs locaux. La difficulté c'est aussi de définir ce que l'on appelle un produit local. Le Conseil d'état est en train de se pencher sur la question. Néanmoins, pour favoriser les producteurs locaux, les indicateurs de développement durable dans les appels d'offres permettent de le faire. Mais, dans la restauration collective (lycée etc.) les producteurs locaux préfèrent vendre en vente directe car la marge est meilleure. Dans le milieu scolaire, les vacances scolaires, gênent l'approvisionnement.

Ce type d'approvisionnement est envisageable pour les producteurs locaux si c'est une forme de vente parmi les autres.

3.1 Suite à la crise de l'élevage, il y a un ordre du Premier ministre et du ministre lui-même qui est arrivé au Préfet pour favoriser les produits locaux. La DRAAF multiplie les réunions pour monter un observatoire de la restauration hors domicile.

3.2 Beaucoup de petits producteurs se diversifient. La Chambre d'Agriculture pilote une plateforme « e-commerce » en partenariat avec la DRAAF (Appro Alsace). C'est une plateforme où les petits producteurs s'inscrivent et font des offres pour leurs produits. La plateforme les met en relation avec les acheteurs (la DRAAF pense étendre ce service à la restauration commerciale). C'est l'acheteur qui choisit le producteur. Le producteur, quant à lui, spécifie la zone sur laquelle il est prêt à livrer ses produits. C'est des outils que les petits producteurs veulent élargir pour vendre leurs produits.

COMPTE RENDU DE LA RECONTRE AVEC LES PETITS PRODUCTEURS DANS LA REGION ALSACE (4eme Edition de la Ferme en ville, Place KLEBER) -17.06.2016

Entretien mené par : Lamine et Utam , les organismes et petits producteurs ci-dessous :

La Chambre d'Agriculture d'Alsace

Le marché pour les petits producteurs commence à être saturé. Les pouvoirs publics sont en relation avec les grandes surfaces. Les politiques agricoles freinent le développement des petits agriculteurs.

On nous a conseillé de rencontrer Mme. Aude Forget à la Chambre d'Agriculture pour avoir des compléments d'information. Le rendez-vous a été pris avec celle-ci pour **mardi 21 juin 2016 à 0900** hrs.

OPABA-Agriculteurs bio d'Alsace (personne rencontrée Julie Ambry)

Le bio représente 600 producteurs en Alsace. Les petits producteurs sont définis comme ceux qui ont des marges de moins de 40, 000 euros par an. Il y a une volonté politique pour faire avancer le bio. Les Agriculteurs bio dans toute l'Alsace c'est 40 % des viticulteurs. La région Alsace est assez à l'écoute des producteurs bio. Une collectivité exemplaire. Il y a un chargé de Mission à l'euro métropole sur l'agriculture. Quand une terre se libère d'un agriculteur (même 1 ha), il y a un appel à projet et le bio est prioritaire. La PAC donne des aides à la surface mais les apiculteurs ne reçoivent pas d'aide.

Les producteurs bios avaient auparavant un crédit d'impôts bio de 2,500 euros par an. Les producteurs bio demande que l'Etat prolonge (les modalités ont changé). C'est un dispositif qui incite les producteurs à faire du bio. Il y a aussi des demandes pour que les citoyens aient plus d'accès aux produits bios ; création de nouveaux espaces (comme la nouvelle douane), il y a aussi le projet « lab » qui permettrait aux citoyens d'avoir un lieu entièrement bio (commerçants et espaces de vie).

Il y a le coût associé à la certification (eco-cert) qui oscille entre 400-800 euros par an. La région Alsace rembourse pour les deux premières années 80 % de ces frais.

Le Jardin de Marthe (personne recontree david hornecker)

Aides pour l'installation. Ils ont un hangar de 700 m². Aucune n'aide financière même s'ils suivent la réglementation en vigueur.

Jeunes agriculteurs du bas-rhin

Nous avons rencontré un jeune agriculteur qui a 50 vaches laitières sur une superficie de 50 ha. Il transforme 2/3 de sa production laitière en produits laitiers. Il mentionne de la jalousie entre agriculteurs surtout dans le milieu des coopératives. Il veut que les pouvoirs publics reconnaissent l'honnêteté des agriculteurs et la qualité de leurs produits. Il ajoute que cette mentalité de copinage doit cesser.

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ALSACE le 21 juin 2016

Présents : Mme Aude FORGET-Conseillère en Circuit Court
Lamine
Uttam

POINTS SAILLANTS

Multiplés formes de vente en circuits courts

Les circuits courts désignent la vente avec un intermédiaire au maximum entre le producteur et le consommateur final. Les formes les plus répandues sont traditionnellement la vente à la ferme, la vente sur les marchés hebdomadaires ou la revente dans des commerces de détail. De nouvelles formes se développent telles que la vente par paniers, les points de vente collectifs ou les drives fermiers (2 drive fermiers actuellement en Alsace –les champs de l'ill et a Schirneck).

Plus de 2200 exploitations agricoles impliquées dans la vente directe

D'après le recensement agricole de 2010, 2200 exploitations vendent une partie de leur production en circuits courts en Alsace, ce qui représente un quart des exploitations (hors viticulture). L'Alsace est la 4^{ème} région où les circuits courts sont les plus répandus.

Environ la moitié de ces exploitations ont une activité significative de vente directe, c'est à dire avec la vente d'une gamme de produits minimale toute l'année.

La gamme des produits présents dans les circuits courts est diversifiée. Les fruits et légumes y sont majoritaires mais on trouve également des produits laitiers et carnés, notamment dans la zone de montagne.

Les actions de la Chambre d'agriculture :

La Chambre d'agriculture d'Alsace mène différentes actions afin de développer l'offre et la demande de produits fermiers en circuits courts, dans un souci de complémentarité avec les filières longues et dans un souci de cohérence territoriale :

- Accompagner les porteurs de projets en circuits courts

La Chambre d'agriculture propose un accompagnement global des producteurs, à titre individuel ou collectif, qui souhaitent développer ou créer une activité de transformation ou de vente directe.

Le conseil peut porter sur les différents aspects du projet : étude de marché et approche économique, montage de dossier de subvention (Région et Feader), conseil sur les locaux de transformation et de vente, réglementation, marketing ou communication.

- Animation du réseau Bienvenue à la ferme

Bienvenue à la Ferme est une marque des chambres d'agriculture créée en 1988, c'est le 1^{er} réseau de vente directe et d'accueil à la ferme. Il regroupe plus de 9000 exploitations en France, dont environ 220 en Alsace, qui ont une activité de vente directe, de restauration ou d'accueil à la ferme. Chaque démarche est encadrée par un cahier des charges.

Adhérer au réseau présente plusieurs avantages :

- Bénéficier de l'image de marque et des outils de communication d'un réseau national
- Gagner en notoriété en profitant des actions de communication collectives auprès des consommateurs
- Rejoindre un groupe de producteurs pour échanger sur ses pratiques et partager les initiatives réussies
- Profiter d'outils, d'informations et de la veille réglementaire assurée par les Chambres d'agriculture
- Etre accompagné par un conseiller et participer à des formations.

- Développer l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective

La Chambre d'agriculture a lancé un plan d'actions pour l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective en 2012 en partenariat avec la DRAAF, la Région Alsace, le Conseil Départemental du Bas-Rhin, le Conseil Départemental du Haut-Rhin et les filières agricoles et interprofessions régionales. Elle a réalisé un état des lieux de l'offre en produits locaux auprès des producteurs, des transformateurs et des grossistes.

- Créer des partenariats avec des collectivités territoriales pour la promotion et le développement des circuits courts

La Chambre d'agriculture a développé des partenariats avec plusieurs collectivités territoriales afin de promouvoir ou développer les circuits courts sur leur territoire. Les actions peuvent être diverses : édition de supports de communication, création ou relance d'un marché, mise en place d'un point de distribution de paniers ou d'un point vente collectif, approvisionnement de la restauration collective.

1.4 Quelques exemples d'actions menées par la Chambre d'agriculture :

- Mise en place des « Paniers Fraîcheur » dans 13 gares avec TER Alsace.
- Création de l'Association « Agneau Terroir d'Alsace ».
- Création du groupement d'éleveurs « Terre d'Alsace » pour la vente de caissettes de viande dans le sud de l'Alsace dans le cadre du programme LEADER.
- Création d'un site internet www.manger-fermier.fr pour la promotion de produits fermiers permettant de passer commandes en ligne et de se faire livrer à domicile dans la Vallée de Kaysersberg.
- Accompagnement d'un groupe de producteurs fermiers pour la création d'un point de vente collectif en partenariat avec la Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg : www.lanouvelledouane.com.

1.5 Motivations pour les agriculteurs pour la vente en circuit court

Les principales motivations pour inciter les producteurs à aller vers le circuit court sont :

- (i) Motivations économiques
- (ii) Liens directs avec les consommateurs (liens sociaux)

Un fait notable aussi est qu'en circuit court les producteurs évoluent dans leurs pratiques et réfléchissent à des pratiques plus raisonnées.

COMPTE RENDU RECONTRE AVEC Alexis T. (Petit Agriculteur dans la Reims) Le 16 juin 2016 avec Loic, Lamine, Zhe et Uttam

1/Existe il deux modèles d'agriculture ?

Effectivement, il existe une agriculture utilisant les produits phytosanitaires et vendant ses produits à la filière agroalimentaire. Une autre agriculture de plus petite dimension, de niche, existe également et permet notamment de proposer les produits dans des circuits courts et locaux. Cependant il est important de noter que les deux modèles ne s'excluent pas et que nombreux sont les cultivateurs qui sont majoritairement engagés dans la filière agroalimentaire qui proposent néanmoins des produits en circuits courts. En effet, 100 hectares est une petite ferme et il faut diversifier les cultures.

2/ concernant les spécificités des petites exploitations

Une petite exploitation peut se comprendre d'une part par la surface, par les cultures réalisées (opposition céréales maraichage). Ainsi, en Picardie, le schéma à venir pourrait être d'un côté les grosses exploitations de plus de 400 hectares en monoculture et les autres plus petites, fonctionneront avec des stratégies de diversifications mêlant filière chimique et circuits courts.

3/les spécificités des petites exploitations

Les petites exploitations sont variables selon les régions. Concernant le plan ecophyto du ministre, il prévoit de réduire l'utilisation des produits phyto de 50 % pour 2020. Atteindre cet objectif sera difficile.

4/ les conditions de la viabilité des petites exploitations

Dans des régions céréalières la piste privilégiée pour maintenir la viabilité des petites exploitations est la diversification des cultures et des circuits de distribution. A titre d'illustration, un agriculteur a proposé ses terres en « travail à façon » à un autre agriculteur tandis que lui développe une activité d'élevage de volaille, de transformation et de vente à la ferme des produits.

La viabilité de ces petites exploitations est totalement dépendante des consommateurs. Or, celui-ci est de plus en plus exigeant sur la qualité des produits.

5/ les enjeux identifiés sont validés

6/les obstacles au développement des petites exploitations

les agriculteurs sont très attachés à la préservation de leur capital foncier. L'objectif d'Alexis est de maintenir un équilibre entre filière phyto et circuit court. Mais il

exprime une crainte sur le circuit de distribution et dans la relation directe avec le consommateur. C'est pourquoi, l'association avec d'autres agriculteurs pour créer les conditions de diffusion des produits est étudiée. Ainsi, des agriculteurs se sont réunis pour développer un Drive Fermier en périphérie de la ville de Laon. Dans le même esprit, d'autre ont ouvert un distributeur automatique de produits de la ferme en ville alimenté en produits frais.

7/ quelles sont les actions d'accompagnement de la puissance publique qui pourraient être développée ?

Concernant la formation : déjà depuis une dizaine d'année, les circuits courts étaient évoqués (pas de formations spécifiques cependant) . les chambre d'agricultures proposent des accompagnement et des formations sur le sujet des circuits courts.

Au bilan :

- l'agriculteur doit retourner au contact des consommateurs sur les marchés,
- les collectifs d'agriculteurs doivent être facilités pour leur permettre de s'organiser
- un étiquetage des produits issus de la région, du département, du canton, pourrait être imaginé
- la puissance publique peut se positionner sur le segment de l'intermédiation et de l'accompagnement des agriculteurs dans leur démarche de diversification
- une évolution de l'enseignement agricole pourrait être réalisé en organisant davantage de stage (apprentissage par la pratique) et en faisant en sorte que les maitres de stage soient des praticiens

Compte rendu de la Mission effectuée au Lycée agricole d'Obernai

Personne rencontrée : monsieur APRIL en lieu et place de madame COULCHOU, empêchée

- La présentation de l'établissement

La formation de l'exploitant sanctionnée par un diplôme exigée comme condition pour bénéficier des aides à l'installation.

Le Lycée Agricole d'Obernai regroupe 3 instituts de formation :

- Le Lycée agricole qui forme au BAC pro et au BTS sur des thématiques agricoles ;
- Le Centre de Formation des Apprentis (CFA) qui forme des jeunes apprentis de de 16 à 25 ans ;
- Le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) dédié aux adultes.

- La doctrine de l'établissement

La réussite dans le domaine agricole nécessite une formation préalable de l'exploitant ou du paysan dispensée dans un établissement spécialisé. Le lycée agricole se positionne à la fois sur l'agriculture extensive et sur les moyennes exploitations agricoles avec une prédominance de la formation axée sur l'agriculture extensive.

- Le contenu de la formation

- La formation est en rapport avec la région d'Alsace et tient compte des réalités locales en matière agricole ;
 - Le CFFPA accompagne les adultes sur la base d'un projet présenté par les intéressés ;
 - La formation comporte un volet pratique à travers les unités pédagogiques dédiées aux exploitations agricoles ;
 - La doctrine de l'école est que la réussite dans le domaine agricole nécessite une formation préalable des acteurs.
 - Le lycée se positionne à la fois sur l'agriculture extensive et sur les moyennes exploitations agricoles avec une prédominance de la formation axée sur l'agriculture extensive ou sur les grandes surfaces (cas des BTS notamment) ;
 - La formation oriente les élèves vers le mouvement coopératif (mutualisation des moyens matériels, humains et des lieux de vente), gage de rentabilité des exploitations ;
 - La formation privilégie l'écologie (éthique, réglementaire) et la préservation de l'environnement.
- Les recommandations et propositions sur le sujet**
- La taille idéale d'une petite exploitation agricole est celle d'une exploitation de 50 ha privilégiant la vente en circuit court ;
 - La polyculture qui assure la rentabilité des exploitations ;
 - Les collectivités territoriales doivent apporter un appui dans la structuration du réseau des petites exploitations agricoles ;
 - La labélisation des produits agricoles est un levier important de rentabilité ;
 - La structuration des réseaux doit être une priorité pour les exploitants ;
 - Les aides étatiques ou européennes doivent prendre davantage en compte les petites exploitations agricoles.

ANNEXE IV BIBLIOGRAPHIE

I. Dossiers, rapports et ouvrages

1 - Commission européenne, *Un partenariat entre l'Europe et les agriculteurs - La politique commune de l'UE au cœur de l'alimentation, de la vie rurale et de l'environnement*, publié en avril 2014 ;

2 - Commission européenne, *France Politique agricole commune – Investir dans l'agriculture française : 2014-2020*, publié en mai 2014 ;

3 - Commission européenne, dossiers *La France et la PAC : développement rural 2014-2020*, mise à jour le 7 juin 2016 ;

4 - Commission européenne, dossiers *Financement de PAC en Europe*, mise à jour le 7 juin 2016 ;

5 - Commission européenne, dossiers *Présentation de la Direction générale d'Agriculture et du Développement de la Commission européenne*, mise à jour le 7 juin 2016 ;

6 - Commission européenne, dossiers *Financement de PAC en Europe*, mise à jour le 7 juin 2016 ;

7 – Commission européenne, dossiers *Marchés agricoles*, mise à jour le 7 juin 2016 ;

8 – Commission européenne, dossiers *Paiements directs par l'UE (soutiens au développement agricole)*, mise à jour le 9 juin 2016 ;

9 – Ministère des Finances et des Comptes publics, *Vade-mecum des aides d'Etat, édition 2015*, imprimé en décembre 2015 en France

10 – Préfet de Vendée, dossiers *Nouveau dispositif d'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs* ;

11 – Commission européenne, dossiers *l'Agriculture biologique* ;

12 - Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, *Programme Ambition Bio 2017*, publié en décembre 2013 ;

13 – Commission européenne, dossiers *Agricultural and Farm Economics Briefs (version anglaise)*, mise à jour en septembre 2014 ;

14 – Commission européenne, rapport *Les Européens, l'agriculture et la politique agricole commune (PAC)*, édition 2016, publié en 2016 ;

15 - Commission européenne, rapport *Recherche pour la Commission AGRI*, édition

2016, publié en 2016 ;

16 - Commission européenne, rapport *Soutiens aux revenus des agriculteurs*, édition 2016, publié en 2016 ;

17 - Commission européenne, *La politique agricole commune de l'UE*, publié en 2015 ;

18 - Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, dossiers *Les politiques agricoles à travers le monde*, mise à jour en décembre 2015 ;

19 – Commission européenne, *Country files of rural development : Finland* (version anglaise).

II. Articles et analyses

1 – Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, *DRAAF : rôle et fonction*;

2 - Arielle Delest, *Installation des jeunes agriculteurs : comment accompagner les candidats?* Edition France Agricole, publié en août 2013 ;

3 – J.C. Grelier, *Exonération pour les jeunes agriculteurs : demande à faire avant le 31 janvier*, La France Agricole, publié le 19 janvier 2016 ;

4 - Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, *Organisation économique : les organisations de producteurs*, mise à jour en avril 2015 ;

5 – Le Monde.fr, *Création d'une commission d'enquête parlementaire sur les abattoirs français*, mise à jour en décembre 2015 ;

6 - Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, *Lutte contre l'antibiorésistance : Marisol Touraine et Stéphane Le Foll saluent l'encadrement accru des conditions de recours aux antibiotiques critiques en médecine vétérinaire*, mise à jour en mars 2016 ;

7 - Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, *Confirmation d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) chez une vache dans les Ardennes*, mise à jour en mars 2016 ;

8 – J.C. Grelier, *Elevage : de la régulation mais pas d'argent frais*, publié en Le Monde.fr en mars 2016 ;

9 – Le Syndicat agricole, *Enfin quelques mesures de bon sens et un embryon de régulation*, mise à jour en mars 2016 ;

10 – Jean Pluinage et André Torre, *Petites fermes et territoires*, Dossier de l'environnement de l'INRA, n°24 2015.

11 - Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, *Un quart des exploitations valorisent leurs produits en circuits courts*, Agreste n°18, publié en juillet

2012 ;

12 - Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, *Ventes en circuits courts : l'Alsace au 4^e rang national*, Agreste n°16, publié en janvier 2012.

III. Sources en ligne

1 – Conseil européen, Dossier *Présentation du Conseil Agriculture et Pêche*, consulté sur <http://www.consilium.europa.eu/fr/council-eu/configurations/agrifish/>

2 – Parlement européen, Dossier *Présentation des Commissions d'Agriculture et du Développement rural*, consulté sur

www.europarl.europa.eu/committees/fr/agri/home.html;

3 – Assemblée nationale, *La Commission des affaires économiques*, consulté sur <http://www.assemblee-nationale.fr/>;

4 – Ministère de l'Agriculture, <http://agriculture.gouv.fr/>;

5 – Terre-net, Marchés agricoles, <http://www.terre-net.fr/marches-agricoles/t327>;

6 – L'Europe s'engage en France, *Régime d'aides en faveur des PME*,

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Aides-d-etat/Regimes-d-aides>;

7 – Point accueil installation agricole, <http://www.pointinfo34.com>;

8 – Terre de liens, <https://www.terredeliens.org/>;

9 – CerFrance, <https://www.alliancecentre.fr>;

10 – La France Agricole, <http://www.lafranceagricole.fr>;

11 – Organic Europe, <http://www.organic-europe.net>

12 – OCDE, <http://www.oecd.org/fr/agriculture/>;

ANNEXE V LA PAC

Dates clés

1957 : le traité de Rome crée la Politique agricole commune (PAC)

1962 : entrée en vigueur de la PAC

1984 : instauration de quotas laitiers et d'une politique de réduction des prix de soutien pour faire face à la surproduction

1992 : réforme Mac Sharry programmant la chute du soutien des prix agricoles à la production, compensée par des aides directes

1999 : agenda 2000 et naissance du second pilier de la PAC, en cohérence avec la politique des marchés agricoles

2003 : réforme avec découplage des aides directes de la production et des moyens supplémentaires au développement rural

2008 : bilan de santé

2013 : réforme de la PAC introduisant le verdissement des aides directes

2015 : entrée en vigueur de la réforme de la PAC et sortie des quotas laitiers

Première politique commune de l'Union européenne, la Politique agricole commune (PAC) créée en 1962 est le symbole de l'ambition européenne et du choix des Etats européens de mettre en commun leurs ambitions et leurs moyens pour nourrir l'Europe exsangue de l'après-guerre. Cette politique a permis de relever le défi de l'autosuffisance alimentaire à l'échelle de notre continent. Elle a contribué à développer une offre alimentaire européenne qui constitue par sa qualité, son abondance et sa diversité, notamment en France, une composante essentielle du patrimoine historique et culturel.

Au fil des réformes, elle s'est adaptée au contexte de plus en plus ouvert des échanges agricoles, en faisant le choix de maintenir un modèle d'exploitations familiales présent sur l'ensemble des territoires, y compris les plus défavorisés.

Budget et perspectives d'avenir

Pour l'exercice 2014-2020, 362,8 milliards d'euros seront alloués au financement de la PAC, soit un peu moins de 40% du budget de l'UE. Mais les dépenses de la PAC ne représentent qu'à peine 0.5% du PIB de l'UE soit 1% des dépenses publiques des Etats membres.

Des enjeux ambitieux et transversaux

- Assurer l'indépendance et la sécurité alimentaire de l'Europe
- Promouvoir le développement et l'équilibre des territoires ruraux
- Répondre aux enjeux climatiques et préserver les ressources naturelles

La Politique agricole commune (PAC) est la seule véritable politique européenne intégrée.

Grands principes

- Accès à un marché agricole unique aux bénéfices des agriculteurs et des consommateurs européens
- Solidarité financière entre les Etats membres dans la réalisation des objectifs
- Préférence communautaire

Grands objectifs

Assurer la sécurité alimentaire aux populations des Etats membres, à des prix abordables, tout en assurant aux agriculteurs un revenu pour vivre. Ces objectifs mentionnés dans le Traité de Rome sont toujours d'actualité :

- Accroître la productivité de l'agriculture
- Assurer un niveau de vie équitable à la population agricole
- Stabiliser les marchés
- Garantir la sécurité des approvisionnements
- Assurer des prix raisonnables aux consommateurs

En 1992, l'objectif de compétitivité du secteur agricole est inclus en préalable à l'accord donnant naissance à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

En 2000, ce sont les objectifs de durabilité et de cohésion territoriale qui sont mis en avant avec la consolidation des mesures de développement rural.

En 2003, l'efficacité des politiques est soulignée avec le découplage et la prise en compte de nouveaux défis.

2008 (entrée en vigueur en 2015) : Sortie des quotas laitiers, un tournant historique L'Union européenne, en décidant en 2008 de sortir des quotas laitiers au 1er avril 2015, a enclenché une étape supplémentaire dans le processus de libéralisation de l'agriculture.

Les producteurs seront encore plus insérés dans les flux commerciaux internationaux, sachant que la croissance de la demande mondiale de produits laitiers est globalement estimée à +2% par an à l'horizon 2050. En conséquence, les producteurs sont désormais soumis à une plus forte volatilité des prix, et de nouveaux outils de gestion des risques doivent être mis en place et les filets de sécurité existants doivent être renforcés.

PAC 2014-2020 : les termes de la nouvelle réforme

La nouvelle PAC "plus juste, plus équitable, plus verte et transparente" souhaitée par la Commission européenne en 2010, est entrée en vigueur dans sa globalité le 1er janvier 2015.

Elle défend une PAC en capacité de "garantir un approvisionnement stable de denrées alimentaires de haute qualité et de mieux protéger l'environnement".

Les outils de la nouvelle PAC

Transition, depuis 1992, du régime de soutien au produit vers celui de soutien au producteur, ainsi que la prise en compte des considérations environnementales.

Le 1er pilier comprend un nouveau "régime de paiement de base" qui implique un paiement uniforme par hectare et qui contraint les gouvernements nationaux à allouer environ 70 % des financements de leur premier pilier à ces paiements.

Il comprend aussi un volet verdissement avec 30 % des aides directes liées au respect de trois pratiques agro-environnementales : la diversification des cultures, le maintien des prairies permanentes et la préservation de Surfaces d'intérêt écologique (SIE).

Le 2ème pilier porte sur le développement rural avec 6 priorités affichées :

Soutien au transfert de connaissance et à l'innovation

Renforcement de la compétitivité et de la gestion durable des forêts

Promotion de l'organisation et de la gestion des risques dans la chaîne alimentaire

Restauration et protection des écosystèmes

Promotion de l'utilisation efficace des ressources

Lutte contre la pauvreté dans les zones rurales

La PAC est si complexe que le Commissaire à l'Agriculture et au développement rural, M. Phil Hogan, a fixé comme première priorité de sa première année de mandature, la simplification de la PAC.

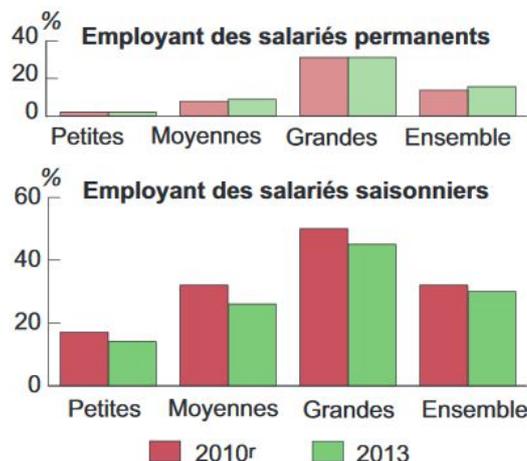
La PAC après 2020

La fin des quotas laitiers et sucriers donne à la PAC une tournure très libérale. Une contrepartie à la fin des quotas doit être envisagée pour compenser les pertes des producteurs. Enfin, la crise actuelle que traverse l'agriculture incite à repenser les mécanismes de crise et les outils de régulation du marché.

Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste - Recensement agricole et enquête structure 2013.

Exploitations avec main-d'œuvre salariée

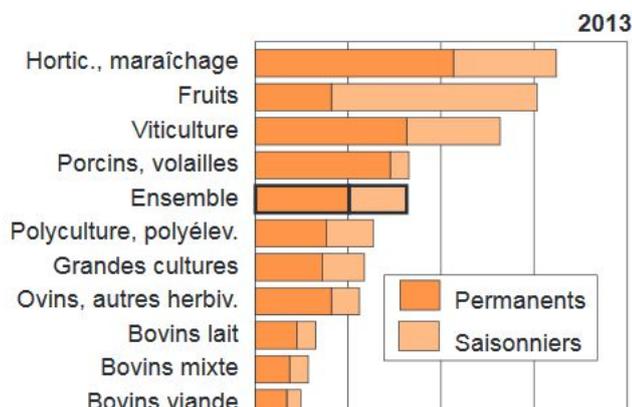


Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête structure 2013.

Part du travail fourni par la main-d'œuvre salariée

Moyennes et grandes exploitations

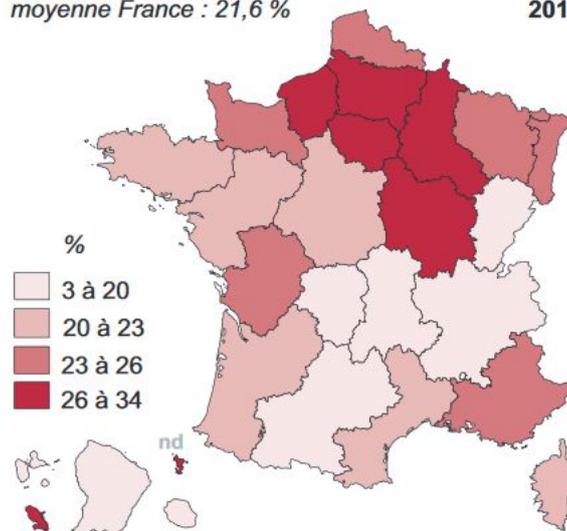


Exploitations avec main-d'œuvre salariée permanente en 2013 par région

Moyennes et grandes exploitations

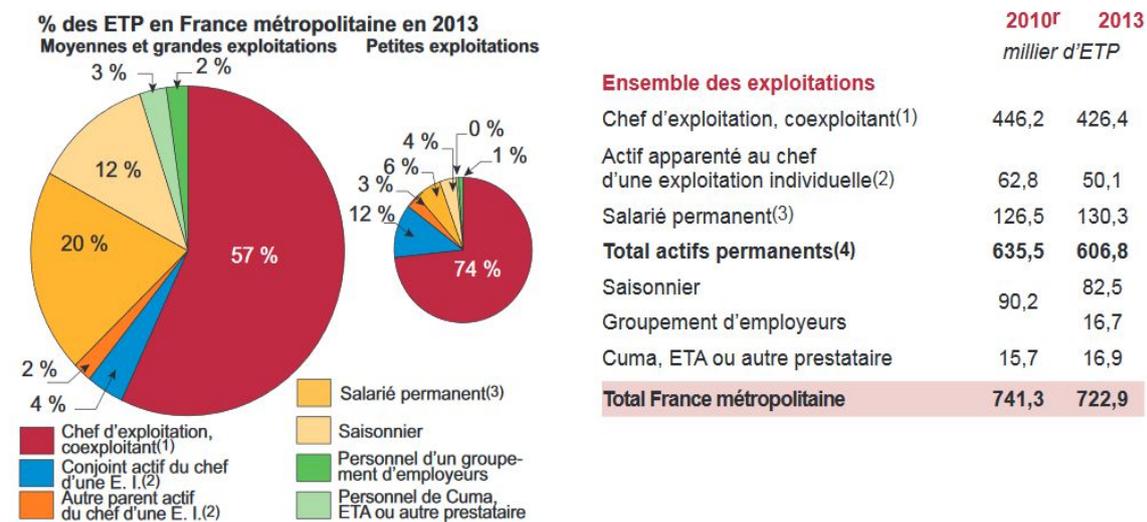
moyenne France : 21,6 %

2013



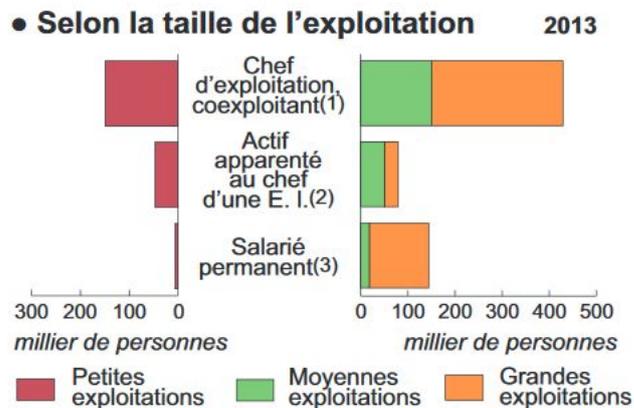
Source : Agreste - Recensement agricole 2010.

Travail sur l'exploitation



Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête structure 2013.

Statut des actifs permanents selon la dimension économique de l'exploitation



	Moyennes et grandes exploitations		Ensemble des exploitations	
	2010 ^r	2013	2010 ^r	2013
	<i>millier de personnes</i>			
Chef d'exploitation, coexploitant(1)	422,8	429,0	605,4	577,4
Actif apparenté au chef d'une E. I.(2)	91,9	79,2	152,3	126,4
Salarié permanent(3)	141,9	144,1	148,2	150,3
Total actifs permanents France métropolitaine(4)	656,6	652,2	905,8	854,1

(1) Ou associé actif.

(2) Exploitation individuelle hors coexploitant et associé actif.

(3) Non compris le personnel d'un groupement d'employeurs ou d'un autre prestataire.

(4) Non compris les actifs non salariés qui ne sont ni dirigeants, ni membres de la famille d'un chef d'exploitation individuelle.

Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête structure 2013.

